Nations Unies S/PV.4677



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-septième année

4677e séance

Vendredi, le 20 décembre 2002, à 10 h 30
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de la Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois courant

Lettre datée du 19 décembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1387)

02-75184 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois courant

Lettre datée du 19 décembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1387)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Conformément à l'accord auxquels les membres sont parvenus, le Conseil entendra d'abord les déclarations des cinq membres sortants, qui seront suivies des déclarations des autres membres.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé ce débat de synthèse, et de nous avoir donné, à nous les membres sortants, la possibilité de faire part de notre opinion sur les activités du Conseil au cours des 12 derniers mois. C'est un exercice qui sera certainement très profitable pour les activités futures du Conseil, ainsi que pour les nouveaux membres qui vont entrer au Conseil l'année prochaine.

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, vous-même ainsi que votre délégation, pour la manière dont vous dirigez ce mois-ci les travaux du Conseil. Il n'y a aucun doute que le mois a été extrêmement chargé, mais nous sommes très heureux de constater que vous vous êtes efforcé de maintenir le calendrier que vous avez établi au début du mois et de terminer les activités du Conseil aujourd'hui. Je voudrais également remercier votre adjoint, l'Ambassadeur Franco, pour le programme annoté quotidien qu'il a envoyé à nos Missions chaque jour. Cela nous a considérablement aidé à nous préparer aux consultations et aux séances publiques du Conseil, ce qui a permis aux travaux du Conseil d'être d'autant plus efficaces. Ce serait une bonne chose que cette pratique soit maintenue à l'avenir.

En outre, Monsieur le Président, ma délégation vous est très reconnaissante d'avoir préparé et distribué un document officieux servant de guide général pour la séance d'aujourd'hui. Dans ce document, vous nous demandez d'évaluer les principales contributions, la portée politique de son action, et les difficultés et problèmes qu'il a rencontrés, sur la base d'exemples du travail accompli en 2002, et de dégager les grands problèmes qui se présentent au Conseil en 2003. Je vais essayer de suivre vos indications et d'insister sur certaines questions qui, je crois, ont été et resteront très importantes pour le Conseil.

Tout au long de l'année, le Conseil de sécurité s'est efforcé de maintenir la paix et la sécurité internationales. Sa détermination et sa persévérance ont permis plusieurs grandes réussites, comme l'indépendance du Timor-Leste et la Sierra Leone, l'Angola et le Kosovo stables et plus pacifiques, pour n'en citer que quelques-unes, ainsi que l'action remarquable du Conseil en Afghanistan. Ces grandes réussites peuvent fournir des enseignements très utiles au Conseil lorsqu'il sera confronté à d'autres situations de conflit et à d'autres questions très complexes.

Dans le courant de l'année, le Conseil de sécurité a réalisé des progrès importants en ce qui concerne ses méthodes de travail, en particulier dans le domaine d'une meilleure transparence et une interaction accrue avec l'ensemble des Membres de l'ONU. L'augmentation du nombre des séances publiques et des séances d'information publiques précédant les consultations sur certaines questions a été très appréciée par l'ensemble des Membres de l'ONU et a permis de réduire le fossé entre le Conseil et les autres Membres de l'ONU. Le Conseil doit continuer à donner à l'ensemble des États Membres la possibilité d'exprimer leurs vues et de faire des propositions sur les questions dont le Conseil est saisi. Selon nous, cette approche reste la manière la plus efficace d'obtenir le plus large soutien de la communauté internationale à l'action du Conseil de sécurité, comme l'ont bien montré les réactions considérables obtenues par la résolution 1373 (2001) (2001) grâce à la méthodologie préconisée par l'Ambassadeur Sir Jeremy Greenstock. Maintenir cette approche, qui à son tour renforcera encore la centralité du Conseil de sécurité, sera un défi important pour le Conseil dans les années à venir.

Cela est étroitement lié à la nécessité pour le Conseil d'être perçu comme une instance crédible et impartiale, qui examine toutes les questions de la

même façon objective, impartiale et constructive. Il ne faut pas faire de distinction, selon nous, dans la manière dont une question est traitée par rapport à une autre, ni établir de distinctions entre un groupe de membres et un autre au sein du Conseil de sécurité. Une telle division serait nuisible aux relations à long terme que le Conseil doit avoir avec le reste de la communauté internationale. L'unité du Conseil doit rester l'objectif constant de tous les membres, car nous savons tous que le Conseil est le plus efficace lorsqu'il agit à l'unisson. L'accent doit être mis sur un consensus obtenu sur la base d'un intérêt collectif, plutôt que des divisions selon les intérêts nationaux.

Une des grandes difficultés qui se posera au Conseil à l'avenir sera la mise en oeuvre efficace de ses décisions et résolutions. Des dizaines de résolutions restent inappliquées, certaines en raison du manque de respect par certains États Membres, d'autres simplement parce qu'elles ne sont pas réalisables. Plusieurs décisions concernant des appels urgents – par exemple des appels urgents lancés à des mouvements rebelles en Afrique, ou même au désarmement de Kisangani – n'ont pas été respectées. Il faudra que le Conseil examine cette question importante pour garantir sa propre crédibilité.

Lorsque le Conseil débat de la situation dans les régions touchées par les conflits, nous comptons essentiellement sur les rapports du Secrétaire général et sur les exposés faits par le Secrétariat ou des Représentants spéciaux du Secrétaire général, qui sont indiscutablement complets et extrêmement utiles. Toutefois, notre expérience nous a montré qu'aussi complets que ces rapports ou exposés peuvent être, il reste des informations très importantes que nous ne parvenons pas à obtenir. C'est pourquoi nous pensons qu'il est extrêmement important que les membres du Conseil puissent effectuer régulièrement des visites sur le terrain, pour bien connaître la situation en étant en contact avec les parties prenantes et les communautés locales. De telles visites permettent également de susciter chez les membres du Conseil une meilleure prise de conscience des besoins réels et des attentes des gens au niveau de la base, permettant ainsi au débat de dépasser le niveau purement académique. Toutes les missions sur le terrain auxquelles nous avons participé se sont avérées pour nous extrêmement utiles, enrichissantes et à bien des égards très efficaces pour ce qui est de faire passer le message du Conseil aux parties concernées.

Nous pensons que le Conseil devrait envisager de scinder les missions de visite en deux voire trois groupes, lui permettant ainsi de se rendre dans un plus grand nombre d'endroits et de rencontrer un plus grand nombre de personnes dans un pays donné. Tandis que le Conseil débat de toute cette question des missions sur le terrain, permettez-moi de tenir compte de cette proposition.

Avec les succès du processus de paix dans plusieurs situations de conflit en Afrique, notamment en Sierra Leone, en Angola, au Burundi et en République démocratique du Congo, le défi auquel nous sommes maintenant confrontés sera de renforcer la paix dans ces pays. Le Conseil doit oeuvrer en vue de cet objectif pour veiller à ce que ces pays atteignent une phase où la paix devient inéluctable et irréversible. La signature d'accords de paix est évidemment une étape cruciale de ce processus. C'est à ce moment là que le soutien rapide de la communauté internationale est d'autant plus important. C'est une possibilité que nous ne pouvons nous permettre de laisser échapper, même si nous avons parfois tendance à nous reposer quelque peu sur nos lauriers et nous commençons à tourner notre attention ailleurs. Notre expérience en Guinée-Bissau et en République centrafricaine devrait rappeler au Conseil l'importance de la consolidation de la paix et, dans ce contexte, nous pensons qu'il faudra travailler en étroite coopération avec toutes les institutions de l'ONU pour que la paix soit fermement ancrée.

Un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) complet et efficace est une autre difficulté à laquelle le Conseil sera confronté l'année prochaine et les années à venir. Il faudra trouver des moyens permettant de traiter avec ceux qui ne sont pas prêts à se soumettre volontairement à un programme de DDR. Ma délégation a toujours appuyé le caractère volontaire du Programme de DDR mais, en même temps, nous avons toujours souligné la nécessité d'avoir des plans de secours à l'égard de ceux qui continuent de saper la paix. Une opération de DDR incomplète renferme la source d'une instabilité future.

Nous pensons également que la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des anciens combattants devraient être réalisées au niveau régional, voire continental, surtout dans le cas de l'Afrique où il existe une telle mobilité et une « demande » de combattants. Nous espérons que le

Conseil donnera à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

Le Conseil a été très efficace lorsqu'il s'agissait de conflits ouverts. À plusieurs reprises et notamment lors des séances de réflexion, nous avons débattu de la nécessité pour le Conseil de tourner son attention vers des mesures préventives qui sont plus à même d'être efficaces et économiques. Au début de cette année, le Conseil a très timidement examiné la crise que connaissait à l'époque Madagascar. En ce moment, nous agissons de même face à la crise en Côte d'Ivoire. Le Conseil est souvent réticent à agir pour ne pas risquer d'être accusé d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain et n'examine pas ce qui pourtant, d'après nous, est une situation de pré-conflit évidente.

Si nous comprenons parfaitement les limites, nous pensons qu'il est nécessaire que le Conseil examine la manière d'intervenir au mieux dans des situations où des conflits pourraient être évités avant qu'ils ne dégénèrent et n'échappent à tout contrôle. À cet égard, nous estimons que le Conseil devrait travailler en étroite coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et utiliser pleinement leurs propres systèmes d'alerte avancée. Une coopération plus étroite avec l'Union africaine dans le domaine de la prévention est d'une importance capitale. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et son Mécanisme d'examen par les pairs fournissent le cadre nécessaire pour éviter les situations de crise, et le Conseil pourrait contribuer au renforcement de la capacité institutionnelle de l'Union africaine et à la mise en oeuvre du NEPAD.

Maurice arrive au terme de ses deux ans au Conseil à la fin de ce mois. Notre présence au sein de cet organe aura été une expérience extrêmement enrichissante et stimulante pour nous, compte tenu en particulier de notre taille, de nos ressources et de notre influence. Mais c'est précisément cette spécificité là qui nous a amenés à adopter des positions de principe, reposant sur l'objectivité, l'impartialité, le sens de la justice, l'équité et surtout l'établissement de consensus pour préserver et renforcer l'unité du Conseil.

En tant qu'un des représentants de l'Afrique, nous avons essayé de tourner l'attention du Conseil plus spécifiquement sur les questions africaines et d'apporter une nouvelle perspective dans la façon de traiter certaines des questions d'actualité brûlante que connaît notre continent. Tout en préconisant une approche mondiale et générale à l'égard des problèmes de l'Afrique, nous avons souligné les spécificités de chaque situation qui doit toujours être considérée sur la base de ses caractéristiques propres. Nous nous félicitons de la création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, tout comme du début d'une nouvelle phase de coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous espérons sincèrement que le Conseil continuera de renforcer cette coopération à l'avenir. Alors que nous examinons les résultats obtenus, nous avons un grand sentiment d'humilité ainsi qu'une certaine fierté de savoir que notre modeste contribution a peut-être permis de renforcer la paix et la sécurité internationales dans le monde.

Pour terminer, je voudrais exprimer les remerciements sincères et la reconnaissance de mon gouvernement à tous les membres du Conseil dont l'aide et l'appui auront été d'une immense valeur pour nous. Je voudrais également remercier toute l'équipe du Secrétariat pour son soutien, en particulier lors de la présidence mauricienne. Enfin et surtout, je voudrais remercier ma propre équipe, tant ceux qui sont assis derrière moi que ceux qui travaillent en coulisse, pour leur dévouement et leur dur labeur.

Je voudrais terminer mon intervention en citant l'ancien Président Clinton des États-Unis, qui avait déclaré :

> « Nous n'avons d'autre choix que d'apprendre à vivre ensemble, d'opter pour la coopération plutôt que pour le conflit et d'exprimer notre humanité commune en suivant des règles simples : chacun doit avoir sa chance; chacun a un rôle à jouer; nous travaillons tous mieux lorsque nous travaillons ensemble; nous ne sommes pas si différents que nous le pensons ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Maurice propos aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'à ma délégation.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pour l'année écoulée. Nous estimons que c'est un exercice extrêmement important et aujourd'hui surtout, les membres qui quittent le

Conseil ont l'occasion de présenter leurs points de vue et de procéder à une évaluation des travaux du Conseil.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, du travail réalisé par la présidence colombienne ce mois-ci, ainsi que tous les membres de votre équipe pour un mois qui a connu de véritables progrès, ainsi qu'un dévouement et une efficacité remarquables dans les travaux du Conseil.

La phrase de T. S. Eliott : « il faut se libérer de l'avenir comme du passé », de maintes façons, peut-être avec un scepticisme excessif, me semble bien résumer les travaux du Conseil de sécurité car cet organe est au centre même du système international et multilatéral, appuyant la coopération entre les pays, anticipant et écartant les menaces à la paix et également construisant et consolidant la paix quand besoin en est, toujours conscient des risques, quels qu'ils soient. Mais tel est le devoir du Conseil, qui est également conscient de tous les espoirs. C'est ainsi qu'il devrait en être. L'internationalisme est une question d'action et pas seulement d'idéaux.

C'est donc un grand honneur pour n'importe quel pays que de siéger au Conseil. Cet organe appartient à tous les États Membres de l'ONU. C'est la propriété du monde et pas seulement de ses membres, qu'ils soient élus ou permanents et non pas une association des deux.

Quelles sont les normes que le Conseil doit respecter? Comment pouvons-nous y parvenir? Quelle est l'efficacité des travaux du Conseil? Où en sommes-nous si nous regardons le passé et l'avenir? Voilà un certain nombre de thèmes que je voudrais aborder dans mes remarques d'aujourd'hui.

Sur la question de savoir comment le Conseil s'acquitte de ses tâches, il me semble qu'il a quatre tâches essentielles à remplir. Le Conseil est par-dessus tout le garant de la paix et de la sécurité internationales. C'est un lieu où se croisent le pouvoir et les opinions de capitales plus ou moins puissantes, mais la sécurité collective est une question de pouvoir et de volonté de recourir à la puissance pour le bien public, le cas échéant.

Si le Conseil de sécurité devient un simple lieu de rencontres et de discussions, il n'aura plus de raison d'être. Il faut toujours un équilibre entre le multilatéralisme et le rôle individuel des États, entre les intérêts nationaux et les biens publics mondiaux. La tension monte souvent dans cette salle. Mais le Conseil de sécurité est également soucieux de préserver le droit. Dans un monde où la dissuasion bipolaire ou l'équilibre ont disparu et où les forces du marché façonnent parfois le monde de façon darwinienne, c'est le lieu où l'on dit, au nom de la communauté internationale : « il en est ainsi, accomplissons notre tâche ». Bien qu'il constitue, dans une très large mesure, une instance politique, le Conseil doit, en permanence, attacher une grande valeur à ce rôle particulier et austère dans le droit international.

Le Conseil de sécurité doit également accorder une grande valeur à sa légitimité; il s'agit là d'un test politique. On l'a vu ces derniers mois, les peuples du monde ont le regard tourné vers le Conseil pour éprouver la légitimité de ses actions de grande envergure qui touchent la paix et la sécurité internationales. Nous devons donc œuvrer avec honneur et équité. Nous sommes tenus d'honorer les décisions que nous prenons et la parole que nous donnons; de même que nous devons honorer les espérances que la communauté internationale a placées en nous. Et nous devons faire preuve d'équité. Nos décisions ne doivent pas avoir deux poids, deux mesures. Il ne faut certainement pas que des décisions du Conseil puissent déboucher sur la guerre alors que d'autres ne laissent transparaître que de l'indifférence.

Le Conseil de sécurité doit également s'intéresser aux partenariats. Alors que le Conseil ne peut pas tout faire, il n'est pas rare que des décisions et des questions spécifiques aient des incidences économiques et sociales, voire politiques. Il est primordial que nous considérions l'Assemblée générale et le Conseil économique et social comme nos partenaires et qu'eux-mêmes considèrent le Conseil de sécurité comme tel. Nous avons besoin d'un partenariat renforcé au sein du système intergouvernemental, à l'Organisation des Nations Unies. Il est probable qu'à l'ONU, la lumière des projecteurs soit trop dirigée sur cette pièce, et pas assez ailleurs.

Comment avons-nous passé ces tests? D'une manière générale, avec succès, pense ma délégation. En Afrique, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) mène ses opérations. Nous avons apporté notre soutien au processus de paix au Burundi. La paix a pour ainsi dire été rétablie en Sierra Leone et en Angola. L'instabilité régionale continue toutefois de poser problème dans un grand nombre de régions

africaines. En Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) conduit ses opérations au service de la population afghane.

Tous les mois, le Conseil examine un grand nombre des questions qui sont inscrites à son ordre du jour. Nous prenons les décisions qu'il convient, au moment que nous jugeons opportun. C'est ainsi que les choses doivent se passer. Mais, dans un monde de plus en plus désordonné, dans lequel les événements exercent une pression considérable, il faut parfois prendre du recul pour observer sous un angle plus large la trame des événements et les forces en action.

En Afrique, comme vient de le dire l'Ambassadeur Koonjul, de nouvelles forces importantes sont apparues : l'Union africaine (UA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA); la coopération régionale s'intensifie, de même que la prise en main, par l'Afrique, des questions africaines. Nous devons soutenir cela dans le cadre des travaux du Conseil, notamment dans nos décisions qui portent spécifiquement sur la République démocratique du Congo, le Burundi, la région des Grands Lacs, la Somalie la République centrafricaine. Nous ne devons pas oublier que la sécurité collective, la sécurité et la paix internationales sont des concepts. Les décisions que nous prenons s'inscrivent, sur le plan opérationnel, dans une matrice plus large. Le terrorisme dans un État en déliquescence peut toucher le monde tout entier. La marginalisation, la rancœur et le non-respect des droits de l'homme ne connaissent pas de frontières.

Plus précisément, sur le plan stratégique, nous devons nous concentrer davantage sur la situation au Moyen-Orient. Cette situation menace de plus en plus profondément la paix et la sécurité internationales. La situation dans les territoires palestiniens occupés est intolérable et inacceptable. Le fait que cette situation continue de prévaloir est un affront pour la communauté internationale; elle témoigne de l'absence de volonté politique de notre part dans une région qui est exposée à des dangers mortels et à l'injustice.

Nous avons également besoin de nous concentrer davantage sur les questions conceptuelles et thématiques. Ainsi, une pauvreté immense et inacceptable règne en Afrique. La marginalisation touche un grand nombre d'acteurs du monde arabe. De nombreuses régions du monde sont marginalisées, parce qu'elles ne profitent pas des bienfaits de la mondialisation.

Nous devons nous concentrer davantage sur la prévention des conflits et sur la consolidation de la paix après les conflits. Nous devons être capables de mener des réflexions audacieuses, pas seulement sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, mais aussi sur leurs implications opérationnelles, par exemple sur leur efficacité dans la région des Grands Lacs ou ailleurs.

Quel est notre mode de fonctionnement? En ce qui concerne nos méthodes de travail, je rappelle que, d'après ma délégation, notre ordre du jour est trop chargé. Nous répétons trop souvent « cette question, ce matin, ce mois ». Nous devons cibler davantage notre approche, et peut-être nous réserver une ou deux journées par mois pour examiner les questions qui devraient figurer à l'ordre du jour, mais de façon à ce que nous puissions les traiter sans retard et avec efficacité, au lieu de consacrer une matinée entière à chacune d'entre elles.

Il faut plus de comités du Conseil. Le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et les comités des sanctions illustrent bien l'efficacité avec laquelle les comités sont capables d'intervenir. Il faut que les comités filtrent et examinent de manière approfondie les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Nous avons besoin d'un dialogue plus structuré avec le Secrétaire général et le Secrétariat. Outre les déjeuners mensuels, Secrétaire général pourrait, par exemple, réserver une demi-journée par mois pour examiner les questions à l'ordre du jour du Conseil et la toile de fond sur laquelle nous devons les étudier.

La relation entre les cinq membres permanents et les 10 membres élus est l'objet d'une polémique depuis ces derniers mois et années. Personnellement, je pense qu'il existe une tendance positive à la coopération dans le rang des 10 membres élus. Et c'est une très bonne chose. En ce qui concerne les cinq membres permanents, ma délégation n'a jamais détecté aucun complot ni conspiration. Ce sont les membres permanents du Conseil. Ils ont un droit de veto. C'est ainsi qu'est fait le monde dans lequel nous vivons et que le Conseil de sécurité doit refléter.

Cependant, la manière dont les choses sont perçues a autant d'importance que la réalité elle-même.

Nous devons en tenir compte. Il peut arriver, et c'est parfois le cas, que l'on ait le sentiment que les cinq permanents ne font pas toujours preuve du tact voulu à l'égard des 10 membres élus. Ce n'est qu'une impression, qui n'est pas nécessairement fondée, mais nous n'en pensons pas moins qu'il est primordial d'en tenir compte à l'avenir. À cette fin, les membres du Conseil pourraient, par exemple, se réunir une fois par mois à l'extérieur du Siège de l'ONU pour examiner plus librement et avec une plus grande souplesse les questions inscrites à l'ordre du jour.

Finalement, où en sommes-nous? Du point de vue de ma délégation, le Conseil de sécurité fonctionne bien. Il pourrait fonctionner mieux. Il a parcouru un long chemin avant de devenir plus ouvert et plus transparent. Il devrait se concentrer davantage sur les questions prioritaires de son ordre du jour au lieu de traiter de façon systématique et routinière, la totalité des questions. Il doit renforcer son partenariat avec les autres institutions des Nations Unies, lesquelles doivent faire de même à l'égard du Conseil de sécurité. En l'occurrence, je pense à l' Assemblée générale, au Conseil économique et social et à la Commission des droits de l'homme, par exemple.

L'Irlande s'apprête à quitter le Conseil de sécurité avec la fierté de s'être acquittée de son mandat. Nous sommes fiers d'avoir fait tout notre possible pour mettre en avant les sujets que nous jugeons importants : l'Afrique, le Moyen-Orient, les droits de l'homme et la prévention des conflits. Nous quittons le Conseil en éprouvant une très grande admiration pour l'ensemble des membres du Conseil et pour le travail accompli au service de la paix. Nous éprouvons aussi un très grand respect et une admiration profonde pour le Secrétaire général, qui fait montre d'un dévouement, d'une intégrité et d'une volonté de leadership de tous les instants. Nous lui en sommes très reconnaissants.

En conclusion, il convient de féliciter tous les membre du Secrétariat qui participent aux travaux du Conseil. Mais il convient aussi de se féliciter du travail que le Secrétariat accomplit d'une façon générale en faveur des peuples du monde; souvent, ce travail, qui est accompli avec idéalisme et efficacité, n'est pas apprécié à sa juste valeur à l'échelle internationale.

Ce lieu a une grande importance. Il est donc capital de le préserver et de l'honorer. C'est l'approche que nous avons tenté d'imposer pendant que nous avons siégé au Conseil de sécurité et nous sommes fermement convaincus d'y être parvenus alors que nous nous apprêtons à partir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard et à l'encontre de ma délégation.

M. Mahbubani (Singapour) : Dix minutes pour résumer deux ans, c'est là un défi plutôt difficile à relever. Pour économiser du temps, je vais donc reprendre à mon compte ce qui a été dit précédemment. Je m'associe pleinement à ce que les Ambassadeurs Koonjul et Corr ont dit sur le remarquable travail qui a été réalisé par la présidence colombienne, par vous-même et votre équipe. Je me rallie également à ce qu'ils ont dit sur l'utilité de ces débats de synthèse, parce que, en toute franchise, sans ces débats de synthèse, nous quitterions le Conseil sans avoir eu la possibilité d'exprimer nos impressions sur ce qui a été réalisé. Nous vous remercions donc de nous offrir cette occasion. Nous voudrions également insister sur une remarque faite par l'Ambassadeur Koonjul et par l'Ambassadeur Corr, selon laquelle le Conseil, au cours des deux dernières années, a enregistré plusieurs succès. Ma liste de succès étant la même que celle qu'ils ont donnée, je ne vais pas la réitérer.

Je voudrais souligner ce point parce que nous avons pensé que la contribution la plus utile que nous pouvions apporter à cette séance était de suggérer des possibilités d'améliorations pour les années à venir, car nous pensons, pour reprendre une image bien connue, qu'une organisation dépérit si elle ne reçoit que des critiques sans clémence ou si elle n'a que des admirateurs inconditionnels. J'espère que vous considérerez ma remarque comme une critique pleine d'affection pour le Conseil.

Nous pensons que toute bonne organisation devrait avoir les trois « C » : une culture d'action, une culture d'innovation et une culture de réflexion. Il est clair qu'au Conseil, comme l'Ambassadeur vient de l'indiquer dans ses remarques, nous avons une culture d'action très forte. Nous obtenons des résultats. Chaque fois qu'il y a une crise quelque part, le Conseil réagit.

Mais, c'est une organisation qui est plutôt faible s'agissant de la culture d'innovation ou de réflexion. C'est sur ce point que nous voudrions nous exprimer. Pour apporter des changements, toutefois, il faut disposer d'une orientation de la part des propriétaires

du Conseil. Ce qui m'a beaucoup intrigué, et c'est une question dont j'ai déjà parlé lors de la retraite du Conseil, c'est de savoir qui sont les propriétaires du Conseil. Sont-ce les 15 États Membres? Sont-ce les 5 permanents? Sont-ce les 191 États Membres de l'ONU ou bien, comme le dit la Charte, « Nous, les peuples du monde »? C'est une question que, bien entendu, nous ne pourrons pas examiner complètement, mais j'espère que vous la retrouverez en filigrane dans ma déclaration d'aujourd'hui.

La contribution que je voudrais apporter aujourd'hui est de suggérer 5 domaines concrets où nous pensons qu'il est possible d'apporter des améliorations concrètes dans les activités du Conseil. Le premier domaine est d'entreprendre un examen stratégique général des activités du Conseil plus précis. Comme chacun le sait, le Conseil de sécurité est devenu l'organe le plus occupé de la famille des Nations Unies. Il se réunit tous les jours et il a grandi en taille et en complexité. Chaque fois que les 15 membres se réunissent, nous discutons d'un pan donné des activités du Conseil, comme par exemple la République démocratique du Congo, le Moyen-Orient ou le Burundi. Mais nous ne prenons jamais un peu de recul pour examiner l'ensemble de ce qu'accomplit le Conseil.

Or, si l'on essaie d'avoir cette vue d'ensemble, il est stupéfiant de constater à quel point les activités du Conseil se sont étendues au cours des dix dernières années et combien la complexité des questions s'est renforcée. Par exemple, au cours d'une journée ordinaire, nous examinons les situations de conflit partout dans le monde, en Asie, en Afrique. Nous pouvons également passer d'une évaluation de caractère politique à la manière d'encourager les parties à respecter un processus de paix, puis à des délibérations sur des recommandations militaires concernant la taille, la forme et la zone de déploiement d'opérations de maintien de la paix. Nous pouvons passer de la réaction à une crise humanitaire à l'examen des embargos financiers imposés par le Conseil. Nous pouvons examiner des questions juridiques relatives au Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY) et à celui pour le Rwanda (TPIR) puis examiner ensuite la légitimité et l'efficacité de la lutte que les États Membres mènent contre le terrorisme international. Il s'agit d'un programme de travail gigantesque qui ne cesse de croître.

Mais chaque fois que nous nous réunissons, nous ne discutons que d'un élément, d'une tranche, sans jamais prendre de recul pour envisager comment le Conseil fonctionne dans son ensemble en tant qu'institution. Une suggestion concrète que nous voudrions faire, en reprenant ce qu'ont déjà à ce sujet l'Ambassadeur Corr et l'Ambassadeur Koonjul, c'est que nous devrions trouver le moment de prendre du recul et de réfléchir à l'ensemble du travail du Conseil. Nous nous efforçons de le faire lors de la retraite annuelle du Conseil de sécurité, avec le Secrétaire général, mais souvent cela ne donne pas lieu à un suivi.

Sous votre présidence, Monsieur le Président, nous avons eu cette réunion extrêmement utile le 11 décembre dernier, et je vous remercie du document que vous avez remis à cette occasion, car il montre bien la valeur de ces séances de réflexion. Je crois qu'il serait bon d'avoir d'autres séances de débat de synthèse comme celle-ci.

Il faut également utiliser davantage le format « 15+15 », qu'a institué l'Ambassadeur Greenstock lors de ses déjeuners de travail, et je crois qu'il faut surtout faire plus pour réfléchir à l'ensemble des activités du Conseil. Nous avons reconnu que c'est de cette manière que l'on introduira une culture de la réflexion.

Le deuxième domaine où nous pourrions profiter de l'innovation et de la réflexion est celui des opérations de maintien de la paix. À l'évidence, ces opérations sont devenues l'un des instruments les plus importants du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le montant financier autorisé par le Conseil pour les opérations de maintien de la paix, 3 milliards de dollars par an, est bien plus important que le budget ordinaire de l'ONU. Mais il n'y a jamais eu, au cours des deux années où nous avons siégé au Conseil, une seule discussion pour savoir comment ces 3 milliards de dollars allaient être répartis.

Récemment à l'occasion de la publication de son livre intitulé « Mettre fin à la guerre civile », le Professeur Steven Steadman de l'Université de Stanford a calculé combien l'ONU a dépensé pour chaque opération de maintien de la paix par victime du conflit en question. On arrive à cette disparité incroyable où l'on dépense plusieurs milliers de dollars par victime dans les Balkans à quelques dollars par victime au Rwanda. Cette disparité devra être

examinée car, à un moment ou un autre, l'opinion publique va demander comment il se fait qu'il y ait une telle différence dans la manière dont vous répartissez les ressources.

Je voudrais également souligner que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) s'est amélioré au fil des ans, pour faire face à l'évolution des opérations de maintien de la paix qui sont passées d'opérations purement traditionnelles à des opérations maintenant très complexes et multiformes. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit suivre cette évolution du DOMP et passer de discussions purement mécaniques sur les opérations de maintien de la paix à des discussions plus réfléchies. Nous pourrions, par exemple, faire meilleur emploi du groupe des pratiques optimales en matière de maintien de la paix afin de tirer les enseignements des opérations couronnées ou non de succès, et les appliquer aux opérations en cours et à venir. Une suggestion concrète que nous voudrions faire, à ce stade, est qu'il existe un Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et que nous espérons que ce Groupe réfléchira davantage à la manière dont les décisions sont prises en matière d'opérations de maintien de la paix.

Le troisième domaine qui pourrait tirer parti de mesures novatrices et d'une réflexion est évidemment la question des sanctions. Nous savons que les sanctions sont un instrument fondamental dont dispose le Conseil et nous avons partagé l'expérience que nous avons tous eue en tant que président d'un comité de sanctions lors de la séance organisée mercredi 18 décembre à ce sujet. Mais nous pensons qu'il faut réfléchir davantage à ces questions. Comme le Secrétaire général l'a dit un jour, « les sanctions ont eu l'effet paradoxal de renforcer parfois le régime visé et de punir la population du pays concerné ». Suite à ce constat, beaucoup de questions se sont fait jour sur les régimes de sanctions. Le numéro de novembre 2002 du magazine Harpers contient, par exemple, un article sur ce sujet que nous devrions examiner. J'espère que le Groupe de travail sur les sanctions, présidé par l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou, pourra travailler davantage sur cette question.

Pour donner un exemple simple de la manière dont on peut améliorer les choses, lorsque nous avons présidé le Comité des sanctions sur le Libéria, nous avons établi une liste d'interdictions de voyage. Toutefois pour certains des noms qui figuraient sur la liste nous ne disposions d'aucune information personnelle, telle que le numéro de passeport. Nous nous sommes ensuite rendu compte qu'un autre comité des sanctions disposait, lui, de ces informations. Mais, étant donné, que chaque comité des sanctions travaille de manière cloisonnée, il n'y a pas de transfert de connaissances d'un comité à un autre. Voilà clairement un domaine où l'on peut améliorer les choses et sur lequel le groupe de travail sur les sanctions doit se pencher.

Le quatrième domaine qui pourrait bénéficier d'une amélioration et d'une réflexion, et ce n'est pas une surprise, est la question des méthodes de travail et des procédures du Conseil. Nous voudrions d'emblée souligner qu'il y a eu des améliorations. Davantage de séances publiques ont eu lieu et parmi les innovations plus récentes, on compte le format « mexicain », lancé en février de cette année, qui consiste à avoir des réunions d'information publiques suivies de consultations officieuses.

Mais, à l'évidence, les choses peuvent encore être améliorées. Un exemple évident est que le Conseil de sécurité crée le droit international avec les conséquences les plus larges, mais lui-même n'est, semble-t-il, pas tenu par des règles, si ce n'est par un ensemble de règlements et de procédures intérieurs, qui comme chacun sait, sont toujours provisoires après bientôt 60 ans. Quelqu'un devra bien un jour poser la question de savoir quand l'ordre du jour provisoire cessera d'être provisoire. Il y a d'autres domaines encore où il faut améliorer les méthodes de travail.

L'une des caractéristiques du travail du Conseil qui me vient le plus vivement à l'esprit est en quelque sorte la mécanisation du processus. Chaque jour, lorsque nous venons au travail, nous nous rendons en consultations dans la salle des consultations, nous entendons une séance d'information, un exposé, parfois accompagnés de diapositives et de fiches récapitulatives, parfois non. Nous suivons, de manière mécanique, la même routine pour examiner chaque problème, comme si nous disposions d'un scénario pré-écrit. Trop souvent, nous ne prenons pas de recul pour déterminer, en fin de comptes, quelle est la valeur que nous avons ajoutée au problème par notre discussion ou si nous avons simplement débattu de la question pour le plaisir. C'est pourquoi, nous pensons franchement qu'il y a de bonnes raisons pour mettre en service le Groupe de travail sur la documentation et les procédures et le rendre plus utile. Nous savons bien

– pour parler franchement – que d'aucuns s'opposent à l'idée de donner plus d'importance à ce Groupe de travail. Nous savons bien qu'il y a une opposition mais nous voulons suggérer à ceux qui, dans un certain sens, s'opposent au changement qu'il serait peut être dans l'intérêt des 15 membres d'avoir de meilleures méthodes de travail et de meilleures procédures, parce que cela nous apprendra à faire un meilleur usage de notre temps.

Je ferai une suggestion très simple : c'est en animant d'un esprit d'initiative le Groupe de travail que l'on sera le mieux à même d'effectuer un changement. Si nous pouvions, par exemple, nous mettre d'accord pour avoir chaque année un Président permanent du Groupe de travail sur la documentation et les procédures – comme l'a suggéré l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou du Cameroun – je pense que cela nous permettrait de progresser considérablement dans ce domaine.

Enfin, j'aimerais parler de la question la plus difficile. J'évoque cette question d'ailleurs avec une certaine appréhension parce que je ne suis pas sûr qu'il soit facile de trouver des réponses dans ce domaine. Mais c'est de toute évidence une question qu'il faut examiner. C'est, bien sûr, la question de la responsabilité du Conseil de sécurité. Franchement, je ne vois pas de réponse à cette question, même dans les 10 années à venir. Mais j'espère que les semences que nous plantons aujourd'hui donneront un jour un arbre.

Nous savons tous que toutes les organisations sont, d'une manière ou d'une autre, responsables. Les gouvernements sont responsables devant ceux qui les ont élus. Les entreprises sont responsables devant leurs actionnaires. Le Secrétariat de l'ONU est responsable devant les États Membres, qui sont maîtres du Secrétariat. Ce que nous ne savons pas bien c'est devant qui le Conseil de sécurité est responsable et de quoi il est responsable. Il n'y a pas de réponse facile à cette question. D'aucuns ont cité le paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte, qui dit que le Conseil de sécurité agit au nom des États Membres, et disent que le Conseil est responsable devant l'ensemble des Membres de l'ONU. Mais l'ouvrage bien connu de Bruno Simma – *The Charter of the United Nations: A Commentary* – note que le Conseil de sécurité « n'est pas secondaire par rapport à l'Assemblée générale », car l'Assemblée n'a pas le pouvoir de tenir le Conseil responsable de ne pas lui soumettre de rapport conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte ou de lui soumettre un rapport insuffisant, ou même de prendre des mesures mentionnées dans un rapport.

Il est clair qu'il n'y a pas de réponses faciles. Mais même si le Conseil de sécurité n'est pas officiellement ni juridiquement responsable devant les États Membres de l'ONU, il est également clair que le Conseil fournit à certains égards un service. Il fournit un service à la communauté internationale, un peu semblable d'ailleurs au travail que font les pompiers – c'est une analogie très bien connue. Les pompiers réagissent toujours quand un incendie éclate quelque part et à n'importe quelle heure. Mais, comme on le sait, le Conseil de sécurité – et l'Ambassadeur Corr l'a dit tout à l'heure – a été plus sélectif dans ses réactions. Cette sélectivité peut, à long terme, nuire à sa crédibilité, et c'est là une question à laquelle il faut réfléchir si nous voulons améliorer le Conseil.

Nous pensons également qu'il importe que le Conseil comprenne d'où il tire sa légitimité. Ce n'est pas par lui-même qu'il arrive à avoir cette légitimité. En fait, si l'on enlevait les 15 États Membres du bâtiment de l'ONU et qu'on créait un Conseil de sécurité mondial indépendant de l'ONU avec les mêmes États Membres, il n'aurait pas la légitimité que nous donne le fait d'être assis dans cette salle. C'est la structure de l'ONU qui donne au Conseil sa légitimité – la Charte des Nations Unies, l'élection régulière des 10 membres élus du Conseil par les 191 États Membres et, en fait, la reconnaissance générale du fait que le Conseil de sécurité appartient à la famille des Nations Unies. Mais cette relation avec la famille des Nations Unies doit aller dans les deux sens. Le Conseil ne peut pas simplement prétendre qu'il tire sa légitimité de la famille des Nations Unies sans donner quelque chose en retour. Et ce qu'il doit donner en retour c'est le sentiment qu'il est responsable de ses actes devant la famille des Nations Unies. Je voudrais souligner ici que, compte tenu des récents cas de réussite du Conseil, celui-ci peut être fier des résultats positifs qu'il a obtenus, et c'est la raison pour laquelle nous devrions nous féliciter de l'idée d'avoir à rendre des comptes plutôt que de l'éviter.

Pour terminer, je voudrais m'associer à mes collègues de Maurice et de l'Irlande pour remercier les États Membres de l'ONU de nous avoir donné la possibilité de siéger au Conseil. Nous espérons ne pas avoir déçu ceux qui nous ont élus.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par faire valoir que je me félicite de l'initiative que vous avez prise d'offrir aux membres du Conseil la possibilité de réfléchir un court instant sur l'année qui s'achève et de voir quels enseignements nous pourrions en tirer qui pourraient être utiles pour l'année qui vient. Ma délégation apprécie particulièrement d'avoir cette possibilité, puisque ma délégation – à l'instar de nos collègues de l'Irlande, de Maurice, de Singapour et de votre pays, la Colombie – quitte le Conseil. Les cinq membres permanents du Conseil peuvent faire appel à leur très considérable mémoire institutionnelle, mais les membres élus doivent repartir pratiquement à zéro lorsqu'ils siègent au Conseil. La dernière fois que la Norvège a siégé au Conseil de sécurité c'était en 1979 et 1980, et à l'époque le monde était très différent; le Conseil aussi était très différent.

Le premier enseignement que nous tirons est donc la nécessité pour les membres nouvellement élus d'être aidés par tous les moyens possibles par les autres membres du Conseil. Les membres élus doivent donc faire tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre à leurs successeurs de prendre un bon départ en leur faisant partager leurs expériences, non seulement sur les questions de fond dont est saisi le Conseil, mais aussi sur les questions de procédure et sur les méthodes de travail du Conseil.

Un autre enseignement tiré est l'importance qu'il y a à ce que le Conseil soit uni. C'est lorsque nous savons parler d'une seule voix que nos décisions ont le plus d'impact. Cela a été prouvé à maintes reprises au cours de l'année écoulée. Cette unité est particulièrement importante en ce qui concerne l'une des questions les plus difficiles dont le Conseil est saisi – la situation au Moyen-Orient. Les décisions qu'a prises le Conseil en 2002 n'auront peut-être pas un impact immédiat sur la situation sur le terrain dans cette région extrêmement troublée du monde. Néanmoins, le Conseil a su exprimer des vues qui seront importantes lorsque les parties seront de nouveau en mesure de revenir à la table de négociations pour négocier un accord de paix qui bénéficiera à leurs populations respectives. Le fait que le Conseil ait exprimé la vision d'un État palestinien est très important. Nous devons continuer de faire tout notre possible pour parvenir à l'unité dans nos délibérations sur le Moyen-Orient. Le Conseil aura encore l'occasion de le manifester cet après-midi et, je n'en doute pas, à bien des reprises au cours de l'année qui va commencer.

Un troisième enseignement tiré est la nécessité pour les membres du Conseil d'assumer une responsabilité particulière pour certaines questions. La charge de travail du Conseil est devenue telle que nous dépendons tous de la compétence non seulement de l'excellent Secrétariat de l'ONU mais également des autres membres afin de pouvoir avoir des informations et des indications qui peuvent nous être utiles à tous. La Norvège a essayé d'assumer sa part de cette responsabilité en essayant de coordonner les travaux du Conseil relatifs à la Corne de l'Afrique. En Éthiopie et Érythrée, le Conseil a beaucoup fait pour aider les parties à s'acheminer vers une paix durable mais il y a encore beaucoup à faire pour achever le processus de paix et réconcilier les deux pays. L'engagement non démenti du Conseil est nécessaire pour garantir l'application de la décision de la Commission frontalière, et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée continue de jouer un rôle essentiel pour le maintien de la paix le long de la frontière.

En Somalie, le Conseil a essayé d'appuyer le processus de paix promu par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de limiter le flux d'armes vers ce pays. Néanmoins, même si les belligérants s'entendent sur un accord de paix à Eldoret, il est tout à fait nécessaire que la communauté internationale continue de faire pression et d'apporter une aide pour assurer la stabilité et la sécurité. Nous nous attendons à ce qu'il faille des efforts de coordination plus vigoureux en ce qui concerne le conflit somalien – efforts, qui devront être entrepris dans le cadre des Nations Unies ainsi que dans un contexte régional. Le Conseil continue d'avoir un rôle important à jouer à cet égard, et nous l'encourageons à agir de manière résolue sur les futures recommandations qui seront faites par les experts des Nations Unies chargés de surveiller l'embargo sur les armes.

Le quatrième et dernier enseignement à tirer alors que nous abordons l'année 2003 est la nécessité de continuer à travailler sur les questions dites thématiques et de rendre nos délibérations sur ces questions aussi pertinentes que possible face au travail de qualité accompli dans le cadre des opérations de paix partout dans le monde.

La Norvège est fermement convaincue de l'importance de questions telles que la protection des civils dans les conflits armés et les enfants dans les conflits armés. Les débats au sein du Conseil et les rapports du Secrétaire général sur ces questions, entre autres, sont importants en soi, mais leur impact est encore plus grand s'ils sont suivis de mesures concrètes. La Norvège l'a fait en mars dernier lorsque, en coopération avec le Secrétaire général de l'ONU, entre autres, nous avons rédigé un aide-mémoire sur la protection des civils dans les conflits armés. Nous espérons qu'en 2003, le Conseil examinera également des questions thématiques afin de traduire ses paroles en actes.

Enfin, la délégation norvégienne tient à exprimer sa reconnaissance aux autres membres du Conseil pour la coopération qu'ils nous ont témoignée. Je voudrais également remercier le Secrétariat et remercier tout particulièrement ma propre équipe de son dévouement et de son travail acharné tout au long de nos deux années au Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Colombie.

Je voudrais pour commencer exprimer ma gratitude à tous mes collègues pour ces deux années où nous avons essayé d'apporter notre contribution enthousiaste et acharnée aux travaux du Conseil de sécurité. Nous savons tout particulièrement gré aux États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont témoigné leur confiance à la Colombie tout au long de la période 2001-2002.

La présente séance est une occasion que les membres du Conseil peuvent mettre à profit pour réfléchir à ce qu'aura été notre travail au cours de l'année écoulée. Maintenant, familiarisé comme je le suis avec les collègues qui ont déjà pris la parole, et connaissant leur compétence, la compétence de leur équipe et, bien sûr, leur ardeur au travail, et ayant pris connaissance de leur conception du Conseil - à laquelle je souscris après avoir entendu leurs exposés – je me bornerai, en l'occurrence, à une seule question, celle de la meilleure adéquation souhaitée entre les fonctions du Conseil et les défis nouveaux auxquels il est confronté dans le cadre de ses responsabilités.

Il nous apparaît qu'au cours des dernières années, des changements fondamentaux ont été apportés aux notions même de paix et de sécurité. Traditionnellement, le Conseil s'occupait des menaces provenant de conflits entre États ou au sein d'États, comme aux époques de la guerre froide et de l'après-guerre froide. Il est certain que le Conseil de sécurité définit encore un grand nombre de menaces à la paix et à la sécurité internationales en fonction de ces concepts internationaux traditionnels.

Toutefois, depuis le début du présent millénaire, une étape nouvelle d'importance considérable a été franchie dans la définition de ces menaces, dont les conséquences n'ont pas encore été complètement assimilées. En effet, nous avons incorporé à ce groupe des menaces de portée mondiale qui, de par leur nature, ne sont pas limitées à un territoire donné et à ses habitants. C'est la conséquence la plus notoire du terrorisme international sur la conception de la sécurité internationale, qui façonne de plus en plus les décisions du Conseil.

Il est facile d'identifier les cas dans lesquels cette nouvelle conception a été appliquée, même quand ces actions laissent le champ ouvert à un certain nombre de doutes et de flous auxquels le Conseil doit réagir s'il veut vraiment être l'instrument adapté à ce type de menaces.

On a qualifié comme faisant partie de cette menace mondiale les événements du 11 septembre et, plus récemment, les attentats terroristes de Bali, la prise d'otages de Moscou et les attentats de Mombasa, au Kenya, contre des citoyens kenyans et israéliens. Autrement dit, le Conseil s'est trouvé graduellement à gérer au cas par cas les menaces mondiales provoquées par des actes de terrorisme, ce qui pourrait indiquer sa propre incapacité à agir. Nous nous demandons quels sont les cas de terrorisme qui doivent être catalogués comme menaces à la paix et à la sécurité internationales, et, bien évidemment, quels sont les cas qui ne tombent pas dans cette catégorie? Cette compartimentation sert-elle à quelque chose? Peut-être courons-nous le risque de tomber dans des débats politiques très animés autour de cas spécifiques sur lesquels il n'y a pas de consensus au Conseil de sécurité? Convient-il, par conséquent, d'exposer le Conseil à des questions conflictuelles sur cette problématique?

Tout indique que la capacité du Conseil de sécurité d'agir conformément à ses propres définitions de ce qu'est une menace à la paix et à la sécurité internationales est inégale. Dans les conflits entre

États, il a joué et peut continuer de jouer un rôle constructif, efficace et pertinent, comme ça a été le cas récemment lors du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Dans les conflits à l'intérieur des États, d'autre part, il a également joué et peut jouer un rôle constructif, efficace et pertinent, comme il l'a fait récemment en Sierra Leone. Dans les deux cas, il existe un certain nombre de problèmes, dont la plupart sont déjà identifiés par le Secrétariat et par les membres du Conseil. Mais il existe, en tous cas, un « savoir-faire » qui permet d'accumuler une expérience et de produire des résultats.

Toutefois, dans la gestion des menaces mondiales, le Conseil de sécurité n'a aucune expérience et, ce qui est encore plus préoccupant, le peu d'expérience, qu'il a pu acquérir en la matière paraît mettre en évidence ses plus grandes faiblesses en tant qu'institution.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit examiner à fond et systématiquement sa propre capacité à agir face aux menaces mondiales, à tout le moins avec la même intensité que celle avec laquelle il examine sa riposte aux menaces à la paix et à la sécurité internationales provenant de conflits entre États et à l'intérieur des États.

Mais il ne suffit pas de discuter. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures énergiques, des mesures de choc, pour améliorer et affiner sa capacité de réaction. Ne pas le faire reviendrait à sacrifier la validité du multilatéralisme pour riposter au terrorisme international et à affaiblir l'image du Conseil aux yeux de ceux qui, dans le monde entier, verraient leur propre sécurité personnelle en danger.

Sur ce point, nous voudrions insister sur l'urgence d'une révision du mandat de la résolution 1373 (2001), d'un renforcement de l'universalité de la résolution 1390 (2002), et d'un passage en revue des options de création d'instruments nouveaux permettant d'améliorer les capacités de réaction du Conseil.

Face aux menaces mondiales qui ne sont pas limitées à un territoire donné, comme celles auxquelles le Conseil s'était accoutumé assez commodément, l'Organisation des Nations Unies devra fonctionner de façon plus novatrice, plus sophistiquée et plus professionnelle.

Le Secrétariat, qui dans une large mesure coordonne la mise en œuvre des décisions du Conseil, doit surmonter ses faiblesses pour fournir des résultats face aux nouvelles menaces mondiales à la paix et à la sécurité internationales. Cette Organisation ne doit pas craindre d'appeler terrorisme ce qui est du terrorisme. Le leadership et la capacité doivent venir de New York, car le point de référence doit se trouver ici.

Je terminerai par une réflexion sans doute élémentaire sur l'avenir du Conseil de sécurité. Nous finissons notre mandat de membre non permanent avec la conviction absolue que ce Conseil est un organe indispensable au le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est précisément cette caractéristique qui lui donne une obligation de résultats.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M. Boubacar Diallo (Guinée) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer toute la reconnaissance de ma délégation, Monsieur le Président, pour l'initiative que vous avez prise d'organiser la présente séance de récapitulation annuelle du Conseil de sécurité. C'est là une autre occasion de procéder à un large échange de vues sur nos activités, en évaluant le chemin parcouru eu égard aux objectifs fixés. Cet exercice devrait nous permettre de déceler les obstacles qui jalonnent notre chemin en vue d'apporter les correctifs nécessaires, pour une plus grande efficacité de nos actions futures.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais à mon tour vous dire, Monsieur le Président, toute l'appréciation de ma délégation pour la maîtrise, le talent et l'efficacité avec lesquels vous avez dirigé les travaux du Conseil durant ce mois de décembre.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'année qui s'achève a été pour notre Conseil pleine de défis, que nous nous sommes attelés à relever dans l'unité pour préserver la paix et la sécurité internationales. Nous avons eu à traiter de nombreuses questions dont certaines se sont avérées plus complexes que d'autres. Nous avons, dans ce cadre, enregistré des succès remarquables dans l'extinction de certains foyers de tension. Il s'agit, par exemple, de l'Angola, de la Sierra Leone, du Timor-Leste, de l'Érythrée-Éthiopie. Dans toutes ces situations, la volonté conjuguée de la communauté internationale et des parties intéressées a finalement permis de convenir d'un cadre commun de concertation, qui a conduit à mieux diagnostiquer le mal et à lui trouver le remède approprié.

Ces succès ne doivent cependant pas nous faire oublier que beaucoup de conflits persistent encore, particulièrement dans le continent africain. À cet égard, le devoir nous condamne à poursuivre la réflexion afin de trouver une issue heureuse à chaque cas; tel est du reste notre vocation première. Pour ce faire, une approche participative fondée sur le droit international et bénéficiant de l'appui de tous les acteurs, aussi bien à l'échelle du système des Nations Unies qu'à celle des organisations régionales et sous-régionales, constitue la meilleure stratégie qui mérite d'être renforcée. Cette approche se doit à l'évidence d'inclure à la fois un véritable dialogue interne sans exclusive, un programme suivi de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et une vision s'étendant à l'ensemble de la région ou de la sous-région concernée.

La stratégie que le Conseil vient d'initier dans ce sens pour le règlement du problème libérien répond, à notre avis, à cette démarche, et mérite d'être encouragée. À ce niveau, nous voudrions faire une mention particulière du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui, par ses initiatives et suggestions, a permis de dégager un cadre de réflexion dont l'utilisation à bon escient par le Conseil de sécurité permettra de surmonter les obstacles et de trouver la réponse à plusieurs situations délicates.

Sur un autre plan, les Comités de sanctions, par leurs méthodologies et leurs actions, ont contribué efficacement à l'application, ces derniers temps, d'une politique de sanctions ciblées, dites « intelligentes ». Ils ont contribué à l'instauration de la paix par la pression exercée sur les différents acteurs. Les Groupes d'experts constitués pour enquêter sur la mise en oeuvre des sanctions y ont aussi joué un rôle appréciable. Dans certains cas, cependant, le chemin à parcourir est encore long et l'expérience tirée de nos succès doit nous inspirer davantage. Il s'agit d'examiner les moyens d'assurer le suivi de l'application intégrale des sanctions.

Depuis le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale s'est avérée plus que jamais indispensable. À cet égard, il y a lieu de se féliciter du remarquable travail accompli par le Comité contre le terrorisme, dont l'action mérite d'être renforcée et adaptée aux nombreuses formes insidieuses du terrorisme.

Les opérations de maintien de la paix, quant à elles, se sont révélées en majorité payantes. Elles ont permis de créer un environnement propice à la négociation et au dialogue, tout en limitant les tentations et les excès, et ont abouti, dans beaucoup de cas, à l'instauration d'une paix définitive. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP), dont nous venons de célébrer la fin des mandats, en sont des exemples éloquents. Toutefois, il reste encore beaucoup d'autres conflits où les forces de maintien de la paix sont présentes depuis de nombreuses années sans une solution en vue. Il nous revient, dans ce cas précis, de redéfinir notre stratégie en l'adaptant aux réalités du terrain. Celles-ci supposent, à notre avis, davantage de coordination avec les pays fournisseurs de contingents et la mise en oeuvre effective des recommandations du Rapport Brahimi.

Durant l'année sous revue, notre Conseil a notablement amélioré ses méthodes de travail et instauré une plus grande transparence dans ses activités. Il a, à cet égard, multiplié les séances publiques, permettant ainsi aux États Membres de l'ONU de faire connaître leurs vues sur les questions examinées. Il a également initié de nombreuses autres formes de communication, qui ont permis de mieux juger de son action. Par ailleurs, il s'est de plus en plus intéressé à des aspects thématiques qui, pour certains, ne relèvent pas de sa compétence, alors qu'ils contribuent à mieux appréhender la nature de certaines situations de conflits. Nous pouvons citer en exemple les questions de sécurité alimentaire et de VIH/sida dans les zones de conflits. Il nous paraît tout aussi judicieux de relever l'importance des missions du Conseil de sécurité sur le terrain, qui doivent être encouragées.

Un autre champ d'action tout aussi important porte sur la mise en oeuvre des résolutions que nous adoptons. Le constat que nous en faisons n'est pas reluisant, au vu du grand nombre de décisions non encore appliquées. Nous nous devons de fournir l'effort nécessaire pour éviter la sélectivité et changer cet état de fait.

Toutes ces réflexions constituent pour nous un moyen de préserver la paix et la sécurité internationales. Pour y parvenir, nous disons, une fois de plus, qu'il nous faudra plus de détermination et de volonté, et que nous devrons, dans notre action de tous

les jours, être guidés par l'idée que nous ne pourrons réussir que dans l'unité, fondement de notre crédibilité.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'activité du Conseil de sécurité en 2002 a été très intense, notamment au mois de décembre. Il y a eu une augmentation considérable du nombre des séances du Conseil de sécurité, tant officielles qu'officieuses. Le Conseil a adopté plus de 100 résolutions et déclarations officielles du Président cette année. Nous avons envoyé trois missions du Conseil sur le terrain, en Érythrée-Éthiopie, dans la région des Grands Lacs et au Kosovo. Nous pensons que le Conseil de sécurité s'est admirablement acquitté d'une tâche de plus en plus lourde. Les séances, qui étaient soit d'actualité soit thématiques, visaient des résultats spécifiques. Le résultat de notre travail commun s'est traduit par l'adoption d'un grand nombre de décisions importantes relatives à un certain nombre de questions sensibles qui figurent au rang des préoccupations internationales. Néanmoins, le thème de la lutte contre le terrorisme international a été au premier rang des travaux du Conseil en 2002. Les questions africaines ont également occupé une place importante dans nos travaux. Le Conseil a consacré beaucoup d'attention au règlement de la question du Moyen-Orient, aux problèmes de l'Afghanistan ainsi qu'aux situations en Iraq et dans les Balkans.

Aujourd'hui, nous prenons congé de cinq délégations qui achèvent leur mandat au Conseil. Nous leur sommes reconnaissants pour les soucis dont ils nous ont fait part concernant le travail du Conseil et pour les souhaits qu'ils ont émis en vue d'affiner ce travail. Nous partageons un grand nombre de ces considérations. Parmi elles, il y en a un certain nombre sur lesquelles nos positions ne concordent pas entièrement, ce qui est normal, car outre les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies qui nous unissent tous, nous avons également nos intérêts nationaux. Le plus important, c'est que nous soyons unis par la volonté d'améliorer l'efficacité des travaux du Conseil en tant qu'organe de l'ONU auquel incombe la principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En évoquant les contributions aux travaux du Conseil des délégations dont le mandat au Conseil arrive à terme, je voudrais noter les contributions suivantes. Le travail inlassable et minutieux que nos collègues irlandais ont accompli pour rechercher des solutions et un examen mutuellement acceptables des questions les plus épineuses auquel le Conseil ait à faire face est fort apprécié par tous les membres du Conseil de sécurité. L'Ambassadeur Ryan et l'ensemble de la délégation irlandaise méritent les meilleurs éloges pour une excellente direction du Comité des sanctions contre l'UNITA.

Nous prenons note des travaux dynamiques et approfondis réalisés par la délégation de Maurice, notamment sur les questions africaines. Les discussions qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, présidé par l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, nous ont permis de nous concentrer sur nombre des problèmes qui frappent le continent africain et d'émettre des propositions nouvelles et innovatrices.

Les travaux efficaces et dynamiques de la délégation norvégienne, dirigée par l'Ambassadeur Ole Peter Kolby, ont largement contribué aux succès remportés par le Conseil ces deux dernières années. Les propositions concises et concrètes de la délégation norvégienne sur les divers problèmes dont nous sommes saisis ont permis de dégager rapidement un consensus parmi les membres du Conseil de sécurité. Les efforts déployés par la délégation norvégienne et par l'Ambassadeur Kolby à la tête du Comité des sanctions concernant l'Iraq méritent une mention particulière.

Je tiens à souligner également la précieuse contribution apportée par la délégation de Singapour et par l'Ambassadeur Kishore Mahbubani pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Singapour s'est distingué par son pragmatisme et ses qualités d'organisation. Nous serons en mesure de reprendre nombre des idées émises par nos collègues de Singapour dans nos travaux futurs.

La présidence actuelle nous apporte une preuve supplémentaire du très haut niveau de professionnalisme de nos collègues colombiens. Dans le cadre des travaux au Conseil de sécurité, la délégation colombienne s'est distinguée par son professionnalisme et s'est efforcée de trouver des solutions acceptables pour tous les membres même lorsque les positions des membres du Conseil étaient sensiblement divergentes. Nous notons et saluons l'esprit d'initiative de l'Ambassadeur Valdivieso et de toute la délégation colombienne au sein du comité des sanctions contre les Taliban du Conseil de sécurité.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter tous nos collègues du Conseil de sécurité et leur présenter nos meilleurs voeux pour l'année 2003. Nous exprimons tous nos voeux de bonne santé et de succès à tous les États Membres présents aujourd'hui ainsi qu'à tous nos collègues du Secrétariat.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie pour les paroles aimables qu'il a adressées aux membres sortants du Conseil.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En septembre, le Président Bush a lancé un défi au Conseil de sécurité lui demandant d'être à la hauteur de son mandat et de faire face au non-respect par l'Irak de ses obligations en matière de désarmement. On a confié au Conseil la tâche de rechercher une solution à ce problème, ce qui a débouché sur l'adoption de la résolution 1441 (2002). Pendant ces huit semaines de négociations, le Conseil n'a pas seulement recherché les points de vue de ses membres mais a également donné à tous les pays l'occasion de contribuer à ce processus d'une extrême importance. Ce faisant, le Conseil de sécurité a réaffirmé l'importance de son rôle face à la menace que fait peser l'Iraq sur la paix et la sécurité internationales.

S'agissant des questions africaines, le Conseil a apporté des contributions remarquables. Nombre d'entre elles n'ont pas paru en première page des journaux aux États-Unis, mais elles n'en sont pas moins extrêmement pertinentes et importantes pour un grand nombre d'habitants de cette planète. Par exemple, l'aval rapide donné à l'Accord de Pretoria par le Conseil au mois de juillet a permis de préserver l'élan acquis par l'Accord. Notre décision d'augmenter les effectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et d'autoriser la phase III des opérations a attesté de notre appui au processus de paix.

L'approche novatrice suivie en matière de diffusion de l'information sur ces questions a également contribué aux décisions du Conseil. Par exemple, en août, les Ministres des affaires étrangères des pays signataires de l'Accord de Pretoria ont rencontré le Conseil lors d'une réunion publique officielle afin de réaffirmer leur appui à l'Accord et de répondre aux questions des membres. La décision de ne pas permettre aux membres du Conseil de faire de déclaration dans cette enceinte a permis de donner la priorité aux Ministres des affaires étrangères et de donner plus de poids politique à la déclaration présidentielle.

En Sierra Leone, les exhortations du Conseil au Département des opérations de maintien de la paix et à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour que ceux-ci jouent un rôle dans les élections réussies de mai ont été cruciales. Le Conseil doit accorder la même attention au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, qui va rendre publique ses accusations au début de 2003. Les questions de sécurité et d'extradition et les problèmes sociaux que cela suscitera exigeront un examen de la part du Conseil. Le Tribunal, qui est une institution unique en son genre, indépendante du système des Nations Unies, mais créée par les Nations Unies et la Sierra Leone sur la recommandation du Conseil de sécurité, aura besoin de l'appui politique du Conseil dans les mois qui viennent. Notre réaction déterminera le succès final de ce Tribunal.

S'agissant du Moyen-Orient, le Conseil a apporté une contribution importante en 2002 en proposant une sorte d'aboutissement concerté à ce conflit tenace dans sa résolution 1397 (2002) où, pour la première fois, le Conseil a exprimé catégoriquement sa vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues. Cette résolution visionnaire est entérinée dans le panthéon des résolutions historiques sur lesquelles se baseront les négociations de paix. Le Secrétaire général et les principaux partenaires de la communauté internationale sont largement impliqués, comme les membres du quatuor, pour ramener les parties à la table des négociations.

S'agissant du Moyen-Orient, le Conseil se trouve confronté à un défi. Nous pouvons poursuivre sur une voie constructive qui appuie les efforts du quatuor et des autres partenaires étroitement impliqués dans les efforts de médiation au Moyen-Orient ou nous pouvons reprendre la pratique destructive qui consiste à passer des résolutions unilatérales, vilipendant l'une des parties – c'est à dire Israël. Nous désapprouvons vivement l'approche qu'incarnent des projets de résolution qui tentent de jeter la lumière sur la question de l'occupation, mais occultent la responsabilité palestinienne en ce qui concerne l'élimination du terrorisme. En 2002, le Conseil a fait plusieurs pas en avant en reconnaissant l'évidence, à savoir que les attentats à la bombe menacent tout autant les

perspectives de paix que les vies innocentes. Je tiens à poser la question suivante : Le Conseil aura-t-il le courage en 2003 de cibler les groupes, ainsi que leurs supporteurs, qui promeuvent et commettent ces actes de violence et de terreur?

Enfin, à propos de la lutte contre le terrorisme, je voudrais attirer l'attention sur les travaux importants réalisés par le comité chargé d'examiner la menace terroriste d'Al-Qaida que vous présidez avec compétence, Monsieur le Président, ainsi que sur le terrain défriché par le Comité contre le terrorisme que préside mon collègue, Sir Jeremy Greenstock.

Je conclus en remerciant la présidence colombienne de nous avoir donné la possibilité de réfléchir, peut-être dans le premier moment de calme, ce mois-ci, aux défis et aux réalisations de l'année dernière ainsi qu'à ceux qui nous attendent l'année prochaine. Cinq de nos collègues vont effectivement nous quitter et je salue la contribution que chacun d'entre eux a apportée durant sa présidence ainsi que durant la durée de leur mandat.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant des États-Unis des observations qu'il a adressées aux membres sortants.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : À la fin de l'année, cinq membres du Conseil achèveront leur mandat. Il est très important, Monsieur le Président, que vous ayez organisé une séance de récapitulation, et nous vous en sommes reconnaissants.

Je tiens également à vous féliciter pour la manière remarquable dont vous avez présidé les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois. En décembre, la durée des activités du Conseil a été réduite en raison des fêtes, mais néanmoins, les points pertinents inscrits au programme de travail au début du mois ont fait l'objet de discussions approfondies. Certaines des questions, en dépit de leur caractère complexe et difficile, ont été convenablement examinées. Le fait que le Conseil de sécurité ait pu mener à bien ses tâches dans la transparence et l'efficacité et de manière productive est le résultat d'un travail assidu et d'une excellente planification de votre part, Monsieur le Président, et de la part de la Mission colombienne. Le Président, en particulier, a fourni chaque jour, à tous les membres, des informations détaillées sur les activités du lendemain et sur la phase suivante des travaux, ce qui nous a beaucoup aidés dans nos préparations. J'en suis très reconnaissant.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les membres sortants – la Colombie, l'Irlande, Maurice, la Norvège et Singapour. Au cours des deux années écoulées, ils ont participé activement à l'examen de diverses questions dont le Conseil était saisi et ont présidé aux travaux des organes subsidiaires du Conseil de manière exceptionnelle. Nous n'oublierons pas leurs contributions importantes aux activités du Conseil de sécurité.

Encore une fois, je tiens à souhaiter la bienvenue au Conseil à l'Angola, au Chili, à l'Allemagne, au Pakistan et à l'Espagne. Nous sommes certains qu'ils apporteront une vitalité nouvelle aux travaux du Conseil de sécurité. La délégation chinoise travaillera en étroite collaboration avec eux.

Au cours de cette année qui touche à sa fin, le Conseil a examiné une série de questions dans les meilleurs délais, notamment la lutte contre le terrorisme, l'Iraq, le Moyen-Orient et la République démocratique du Congo, et a adopté plus de 100 résolutions et déclarations présidentielles. Je ne veux pas dire par là que plus le Conseil produit de documents, mieux c'est. Je veux simplement faire remarquer que nous avons fait des progrès substantiels. Par exemple, en matière de lutte contre le terrorisme, le Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme ont accompli dans l'ensemble un travail énorme pour coopérer et déployer des efforts pour lutte contre le terrorisme. Nous avons posé de très solides fondations. Ces travaux ont des incidences considérables.

Pour ce qui est de la question de l'Iraq, par exemple, pour mettre au jour et détruire les armes de destruction massive et pour résoudre la question sur le plan politique dans le cadre de l'ONU afin d'éviter la guerre, le Conseil de sécurité a fait des efforts fructueux qui se poursuivent. C'est pourquoi nous pensons également que les activités du Conseil de sécurité ont été productives. Il convient de mentionner ici que l'une des principales caractéristiques du Conseil, c'est qu'il s'efforce d'établir un consensus par le biais de consultations. Nous espérons que cette tendance se poursuivra.

Les questions relatives à l'Afrique ont constitué près de la moitié des points de l'ordre du jour du Conseil. Il y a eu quelques progrès cette année sur des questions brûlantes concernant l'Afrique, ce qui a été parfois une première en la matière et d'une grande importance. L'année prochaine, le groupe de travail

chargé des questions africaines et le Conseil de sécurité pourront examiner plus à fond et étudier les moyens de renforcer la coordination et la coopération avec l'Union africaine, les organisations régionales africaines et les pays africains concernés, afin d'adopter des mesures efficaces en faveur du règlement rapide des questions africaines et de consolider les progrès réalisés.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter au Président et aux autres membres du Conseil de sécurité, y compris à l'ensemble des Membres de l'ONU, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

M. Chungong Ayafor (Cameroun) : Ma délégation tient à vous remercier pour cette excellente initiative qui permet notamment à nos compagnons sortants de produire une sorte de testament résultant d'une expérience de deux années au sein de cet organe unique au monde qui peut, au travers d'une résolution de quelques paragraphes, décider de la paix ou de la guerre.

À un moment justement où les feux de l'actualité sont braqués sur le Conseil de sécurité, cette expérience révèle plus que jamais toute son utilité et toute son importance. Le Cameroun sera certainement davantage en mesure de participer plus qualitativement à l'évaluation du Conseil de sécurité dans 12 mois, libéré alors, comme les cinq élus sortants aujourd'hui, de la pudeur et de l'exigence de solidarité, sinon de connivence, qui lient ceux qui appartiennent à un même club.

Ce matin, je voudrais m'arrêter essentiellement sur deux ou trois préoccupations. La première tient plutôt au processus de prise de décisions au sein du Conseil de sécurité, et tout particulièrement au rôle qui est attendu des membres élus du Conseil. La présence permanente, au sein d'une institution, constitue en soi un avantage décisif. Elle suggère une maîtrise quasi parfaite des dossiers, des procédures, des pratiques et même des non-dits. Et lorsque cette permanence s'accompagne de rapports de force particulièrement favorables, la tentation est grande de profiter de cette position pour faire avancer ses vues et ses intérêts aux détriments parfois des missions d'intérêt général qui ont motivé la création même de l'institution concernée.

Et au-delà des apparences, il s'agit bien d'un réflexe partagé par tous les membres du Conseil qui, volontairement ou non, sont souvent tentés de croire qu'il suffit d'être d'accord à cinq pour être d'accord à 15. Le Conseil de sécurité gagnerait à revenir à sa composition initiale. Il est bien composé de 15 membres, mais petit à petit, il se transforme en un organe de cinq plus 10 membres. Cette dichotomie ne peut qu'affecter la transparence et la légitimité que tous, nous semblons appeler de nos vœux. L'exemple le plus parlant qui est dans nos esprits est la résolution 1441 (2002). Elle a été adoptée à 15, dans l'unité et la responsabilité. Voilà qu'à peine votée, elle nous ramène, dans sa mise en œuvre, dans nos bons réflexes de club à cinq, à dix, à deux, etc. Cette remarque a vocation moins à critiquer qu'à alerter le Conseil. Lors de la séance publique sur l'Iraq, au mois d'octobre, le moins que l'on puisse dire est que l'Assemblée générale s'est invitée au Conseil pour dire notamment que les missions de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui ont été confiées au Conseil de sécurité, l'ont été plus pour des raisons d'efficacité et par pragmatisme. La Charte n'a pas signé de chèque en blanc à certains, car au bout du compte, c'est l'organe qui regroupe tous les Membres de l'Organisation qui dispose de la légitimité intégrale. Cela doit maintenir au sein de tous les organes principaux de l'ONU, l'obligation de rendre compte. Cela doit surtout amener à garder à l'esprit que ce sont les membres élus par l'Assemblée générale qui confèrent aux décisions du Conseil de sécurité leur légitimité démocratique. Sans saine pratique, le Conseil court à sa délégitimation et à sa décrédibilisation.

L'autre préoccupation que je voudrais souligner au cours de cette séance d'évaluation du travail du Conseil est liée à la problématique des sanctions que le Conseil est amené à prendre contre certains États qui foulent aux pieds les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Conseil est encore à la recherche d'une stratégie globale de sortie des régimes des sanctions. De plus, il peine à trouver des solutions efficaces pour contrer les stratégies de contournement des sanctions qui s'adossent de plus en plus à des réseaux mafieux entraînant une criminalisation croissante des économies sous sanctions. Il convient donc, pour le Conseil, de trouver des formules et des équilibres qui puissent éviter à chaque fois d'atteindre le seuil de rupture, car il devient plus tard très difficile, une fois les conflits apaisés, de revenir à une vie politique et socioéconomique normale dans le pays concerné.

Ce juste équilibre est, nous semble-t-il, également indispensable pour la gestion *stricto sensu* des sanctions. En effet, de nombreux exemples démontrent que les sanctions ont généralement un impact plus ravageur sur les populations vulnérables – femmes, enfants et pauvres – que sur les régimes en place. Il convient dès lors de généraliser la prise en compte de la dimension humanitaire lorsque le Conseil décide des sanctions. Une formule qui commence à faire ses preuves et qu'il faudrait certainement affirmer davantage est le ciblage des sanctions sur des objectifs bien précis. Toutefois, une réflexion doit être menée sur l'adaptation sociologique de ce ciblage des sanctions. Le Conseil ne pourra pas faire l'économie d'un débat de fond dans un proche avenir sur l'incidence des sanctions sur les populations et les économies des États tiers, dont le seul tort est d'être au voisinage d'États fautifs.

Je voudrais, pour terminer, m'arrêter sur un sujet qui tient à cœur ma délégation et qui est particulièrement actuel. Dans les traitements des situations de guerres civiles ou des conflits internes opposant des gouvernements démocratiquement élus à des mouvements rebelles ou, plus généralement, des oppositions armées, en raison de sa passivité et d'une certaine condescendance complaisante, le Conseil n'a-t-il pas parfois laissé l'impression de légitimiser subrepticement certains mouvements rebelles? La question reste posée. C'est là un sujet de grande inquiétude auquel le Conseil gagnerait à trouver une réponse éthique adéquate.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous remercier d'avoir convoqué cette séance récapitulative pour débattre des activités du Conseil. Nous avons écouté avec attention les différentes interventions, en particulier celles des délégations de membres dont le mandat au Conseil de sécurité se terminera à la fin de cette année. Nous remercions de nouveau votre délégation d'avoir fourni quotidiennement des informations précises aux membres du Conseil sur notre programme de travail, une pratique qui devrait devenir un usage permanent dans le cadre de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

La présente séance a lieu à l'approche de la fin de l'année, ce qui nous permet d'examiner et d'évaluer notre travail du mois en cours et de toute l'année. Nous voudrions exprimer notre gratitude aux représentants des cinq États, qui quitteront le Conseil dans quelques jours, pour leur grande contribution à son action, en particulier dans le développement de ses méthodes de travail et procédures, et l'exercice de ses responsabilités par l'adoption de nombreuses décisions décisives. Vu que la Syrie siégera encore un peu plus d'une année au Conseil, nous présenterons à l'avenir d'autres vues plus globales sur le travail du Conseil, l'an prochain, à la même période.

L'importance de la présente séance se fonde sur notre profonde conviction que nous devons tous nous efforcer d'améliorer l'action et les méthodes de travail du Conseil afin qu'il devienne plus transparent et plus efficace dans son action et ce, afin qu'il puisse se pencher sur les défis figurant dans son programme, conformément aux dispositions de la Charte. Nous dirions également que le respect de ses méthodes de travail et un traitement égal de tous ses membres sont indispensables pour préserver l'unité et la crédibilité du Conseil de sécurité. Nous aurions aimé voir le même respect dans les procédures obligatoires et dans les méthodes de travail du Conseil, dans le traitement de la déclaration iraquienne, dans la mesure où nous avons fait clairement connaître notre position vis-à-vis de cette déclaration dans une lettre qui a été publiée en tant que document du Conseil. Nous sommes mus par l'espoir que cette erreur sera rectifiée, d'autant plus qu'au cours des récentes consultations, un grand nombre de membres a exprimé le désir d'obtenir un exemplaire intégral de la déclaration iraquienne, afin que nous puissions nous faire une opinion indépendante et de façon responsable. Cela est important aussi afin de maintenir l'unité du Conseil sur les questions importantes, comme l'ont réaffirmé de nombreux membres du Conseil, durant la présente séance.

Chacun sait que nous avons enregistré des progrès tangibles en matière de transparence dans les travaux du Conseil. Ce dernier a tenu un nombre sans précédent de séances publiques, et un plus grand nombre d'États non membres du Conseil ont pu participer à ses travaux. Ils ont eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur les questions politiques qui ont été débattues, et d'exprimer leur vision quant à la recherche de solutions sur ces questions. Le Conseil a tenu plusieurs séances de récapitulation, au cours desquelles les États membres et non membres du Conseil ont pu évaluer ses travaux.

Le Conseil a réalisé des progrès tangibles devant la période qui vient de s'écouler. La tenue régulière d'exposés sur la situation du Moyen-Orient a constitué un des progrès qu'il convient de mentionner ici. Le Conseil, des années durant, n'a jamais eu une telle occasion de débattre de la situation dans une région explosive, qui est une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales. Parallèlement, nous devrions tous savoir que le fait que le Conseil n'ait pas suivi la mise en oeuvre de plusieurs de ses résolutions a un impact négatif sur ses travaux et l'empêche de progresser réellement sur la voie d'un règlement dans la région ainsi que dans d'autres régions en proie à des conflits.

Le respect des résolutions du Conseil et l'importance de leur mise en oeuvre devraient être considérés sur une base d'égalité, en évitant une politique de deux poids, deux mesures. La Syrie considère que la légalité internationale – incarnée par l'ONU et tous ses organes, y compris le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales – est un des principaux piliers sur lesquels nous nous appuyons dans la recherche d'une paix juste et globale au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

À cet égard, pour la Syrie, toute tentative d'empêcher, par divers prétextes, le Conseil de procéder à un examen suivi de la question du Moyen-Orient, est non seulement inappropriée, mais également contraire à la notion de sécurité collective, ainsi qu'à la Charte et à la volonté de la communauté internationale de coopérer en vue de trouver des solutions aux défis qui se posent à notre monde.

Nous sommes fermement convaincus que toute tentative de faire un parallèle entre le peuple palestinien, qui fait l'objet d'une occupation odieuse et permanente de la part d'Israël, et les pratiques terroristes du Gouvernement israélien, qui sont contraires à une paix juste et globale, est en contradiction claire et flagrante avec la Charte. C'est une violation inacceptable du rôle de l'ONU et de celui du Conseil de sécurité.

L'occupation israélienne de notre territoire, qui constitue la forme la plus extrême du terrorisme, est une question qui relève pleinement de notre Conseil lorsque nous traitons du conflit israélo-arabe. C'est une question qui, de façon prioritaire, doit trouver une solution dans les travaux du Conseil, afin de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient, au lieu de parler du prétendu terrorisme mené par le peuple palestinien, qui est la victime du terrorisme israélien.

Le Conseil de sécurité a fait de grands efforts pour traiter des questions africaines afin de parvenir à un règlement dans les zones en proie à des conflits. La création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, présidé par Maurice de façon efficace et compétente, a permis de consolider le rôle du Conseil et de contribuer à résoudre les problèmes africains. Le Conseil a suivi l'évolution de la situation en Angola, en République démocratique du Congo, au Libéria et en Sierra Leone et a accordé une importance particulière à la Somalie durant la période considérée. Nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine. Nous voudrions déclarer ici que les missions du Conseil de sécurité dans les régions en proie à des conflits ont grandement contribué à mettre fin à ces conflits, et à permettre de parvenir à un règlement, car elles nous ont permis de nous familiariser avec la situation réelle sur le terrain.

Le Conseil s'est également penché sur un grand nombre de questions de fond, dans les domaines du maintien de la paix, des femmes, de la sécurité, de la paix, des enfants et des civils en situation de conflit armé, ainsi que sur celle du terrorisme. Le Conseil a connu des succès dans la gestion de nombre de ces questions, et il a réalisé des progrès qu'il convient de souligner.

La Syrie continuera de travailler activement au renforcement de la transparence dans les travaux du Conseil, et s'efforcera d'améliorer les instruments dont dispose le Conseil afin de le rendre plus crédible et plus sensible aux dispositions de la Charte.

M. Tafrov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents pour vous présenter, à vous-mêmes ainsi qu'à toute l'équipe de la délégation colombienne, nos plus chaleureuses félicitations pour votre direction compétente des travaux du Conseil de sécurité durant le mois de décembre. Vous vous êtes acquittés de façon remarquable des redoutables tâches dont est saisi le Conseil, en dépit de son programme très chargé durant ce mois.

Ce débat de synthèse du Conseil a d'une certaine façon un caractère exceptionnel et symbolique, dans la mesure où il se tient à la fin de l'année, au moment le

plus opportun pour se pencher de façon rétrospective sur ce qui a été réalisé ou non tout au long de l'année. De plus, c'est le moment idoine pour écouter les vues des membres non permanents qui quittent le Conseil. Ces vues sont très précieuses, car elles présentent un bilan succinct d'une expérience de deux ans, sur la base de laquelle le Conseil peut fonder ses activités futures. Dans la mesure où les orateurs précédents ont déjà abordé la plupart des domaines relatifs au présent débat, je voudrais me concentrer brièvement sur plusieurs questions que nous considérons comme importantes.

En ce qui concerne le programme de travail, nous pensons qu'au cours de l'année écoulée, le Conseil s'est trouvé constamment saisi d'une série de situations politiques et en matière de sécurité complexes et dans plusieurs affaires, des progrès ont été réalisés. Les plus convaincants sont les progrès enregistrés au Timor-Leste, l'excellent travail accompli en Afghanistan, l'amélioration de la situation en Sierra Leone, et les progrès enregistrés dans les Balkans dans le cadre des missions des Nations Unies menées à bien en Bosnie-Herzégovine et à Prevlaka.

L'énorme quantité de travail accomplie par le Comité contre le terrorisme et le Comité sur Al-Qaida établi en vertu de la résolution 1267 (1999) et les Taliban, visant à garantir les conditions nécessaires à la pleine mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité mérite également sans aucun doute une évaluation positive. La plus grande partie des travaux du Conseil a été consacrée aux conflits sur le continent africain, même si les résultats ont été mitigés.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans le règlement du conflit dans la région des Grands Lacs, qui est probablement le conflit le plus complexe de tous les conflits en Afrique. C'est un conflit dans lequel le Conseil de sécurité peut changer la donne. Le Conseil est resté durant toute l'année en contact avec les parties. La mission effectuée dans la région en mai, et la réunion de haut niveau avec les parties en septembre à New York, ont représenté des contributions positives aux efforts coordonnés de la communauté internationale pour ramener la paix en République démocratique du Congo et dans la région tout entière. En 2003, il faudra prendre les devants, afin de consolider le processus de paix.

Si la situation en Sierra Leone s'est considérablement améliorée en 2002 grâce à l'action du Conseil, à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et aux louables efforts du Royaume-Uni, le Conseil devra suivre de près la situation instable au Libéria voisin. Des avancées considérables ont toutefois été enregistrées dans le processus de paix en Angola. Les activités de l'ONU en matière de maintien de la paix en Éthiopie et en Érythrée sont également encourageantes. Nous devrons continuer de travailler avec énergie l'année prochaine sur toutes ces questions.

Malgré les résultats de la facilitation et de l'initiative régionale, la situation au Burundi est telle que le Conseil devra continuer de la suivre de près. Il devra également surveiller l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire.

Le lancement de la seconde phase du processus de réconciliation en Somalie constitue une avancée importante. Le Conseil doit continuer d'accorder une attention prioritaire à la situation dans ce pays pour trouver les moyens permettant d'éviter de sombrer à nouveau dans la tourmente, dans cette partie de l'Afrique.

J'en viens aux comités des sanctions. Nous avons écouté attentivement, hier, les exposés des présidents sortants. Les avis exprimés, les enseignements tirés et les recommandations en vue d'améliorer les méthodes de travail doivent être éventuellement pris en compte dans les futures activités du Conseil. D'importantes contributions dans ce sens pourraient être faites au sein du groupe de travail sur les sanctions qui a repris ses travaux mais n'a pas encore réalisé de progrès tangibles par rapport aux recommandations faites.

S'agissant de ses méthodes de travail, le Conseil doit indéniablement continuer de s'appuyer sur les résultats positifs qui ont déjà été obtenus, notamment dans le sens d'une plus grande ouverture et transparence, ainsi qu'en ce qui concerne ses relations avec les médias. Une coopération accrue avec les autres organes et institutions de l'ONU, sur la base d'un avantage comparatif et d'une stricte observation des mandats respectifs, doit également être saluée. À cet égard, nous considérons que l'expérience positive des activités du Groupe de travail spécial sur l'Afrique et sa coopération avec le Conseil économique et social méritent d'être explorées plus avant.

Enfin, s'agissant de la gestion des conflits, nous sommes favorables à ce qu'une attention plus ciblée soit accordée aux activités futures du Conseil pour ce qui est des liens entre la prévention des conflits et le règlement des conflits, d'une part, et la tâche consistant à promouvoir le développement durable, d'autre part. Dans ce contexte, la mise au point de stratégies de sortie de crise appropriées est fondamentale pour le succès de la reconstruction et du développement après un conflit.

Pour terminer, je voudrais reprendre ce qu'a déclaré Mme D'Achon, au nom de la France, lors de la 4445e séance l'année dernière, à la même occasion, lorsque la Bulgarie était sur les côtés de la salle et se préparait à siéger au Conseil :

> « C'est le moment de dire au revoir mais pas adieu, bien sûr, aux cinq membres non permanents qui nous quittent mais avec lesquels nous allons continuer, bien sûr, à travailler au-delà du seul Conseil de sécurité ».

Bien entendu, nous continuer de travailler avec eux en dehors du Conseil de sécurité et d'utiliser au mieux leurs compétences et leur expérience.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi avant tout d'exprimer toute notre reconnaissance à la délégation de la Colombie pour avoir inscrit au programme de travail du Conseil de sécurité de décembre cette séance publique afin de procéder à une récapitulation des activités de cet organe en 2002, et de définir les défis et les tâches qui attendent le Conseil en 2003. Cette réunion aura été également l'occasion idéale d'entendre le bilan qu'ont dressé les membres non permanents du Conseil qui vont quitter cet organe le dernier jour de décembre.

Le Conseil se compose de 15 membres qui représentent leur pays et leur région. En participant aux activités du Conseil, ils cherchent à concilier leurs intérêts nationaux avec l'intérêt collectif et la responsabilité commune qui est de donner à cet organe les moyens de défendre la paix et la sécurité internationales au-delà des intérêts nationaux spécifiques. Cette tension entre les intérêts nationaux et la responsabilité collective que nous éprouvons tous au Conseil est apparue à maintes reprises au cours de l'année. Nous devons reconnaître les contributions très précieuses qui ont été faites à partir de leurs perspectives nationales par les cinq pays qui vont quitter le Conseil à la fin du mois et qu'ils ont léguées au Conseil.

À cet égard, je voudrais indiquer la reconnaissance de ma délégation pour le travail réalisé de manière constante et avec persévérance par la délégation de la Colombie sur différentes questions et pour le sens de l'initiative manifesté par cette délégation, qui a revêtu une importance particulière. Nous nous félicitons notamment des tâches réalisées par la Colombie dans le domaine des armes légères et de petit calibre. C'est un legs que ce Conseil ne peut abandonner.

En 2002, le Conseil de sécurité a multiplié ses réunions et a accru ses importantes responsabilités en élargissant son programme de travail et en le rendant plus ouvert. C'est là une évolution qui se manifeste année après année. Le Conseil assume ces responsabilités avec l'expérience et le désir de participer activement aux missions de paix et à la promotion de la sécurité internationale. En même temps, le Conseil a acquis cette année une visibilité beaucoup plus nette que dans le passé. L'attention des médias du monde est constamment rivée sur les travaux quotidiens du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne l'Iraq.

Ceci a donné au Conseil une identité devant l'opinion publique mondiale qu'il n'avait sans doute pas jusqu'ici, mais a également soumis le Conseil à l'attention scrupuleuse des États Membres de l'ONU qui, aujourd'hui plus que jamais, souhaitent voir cet organe faire preuve de plus de responsabilité et afficher plus de transparence concernant les tâches qui lui sont confiées. Ces derniers, quant à eux, attendent des contacts beaucoup plus étroits entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU et les différents États qui ne sont pas membres du Conseil, mais dont l'assentiment est fondamental pour la réalisation de nos tâches.

En ce sens, le Mexique est nettement en faveur d'une plus grande transparence dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité et en particulier en ce qui concerne les délibérations sur les questions de fond dans notre programme de travail. Nous ne sommes pas encore arrivés au niveau de transparence dans nos méthodes de travail que la communauté des Nations Unies exige de nous, mais nous avons réalisé des progrès considérables cette année dans la mesure où un grand nombre de réunions d'information sur différentes

questions, au cours desquelles le Secrétariat fait part de ses vues au Conseil de sécurité, sont maintenant publiques. Nous voudrions que les délibérations de fond deviennent elles aussi davantage publiques dans la mesure où cela est possible et souhaitable. En ce qui concerne les méthodes de travail, le Conseil a progressé dans la recherche de formules qui simplifieraient son processus de prise de décisions, le rendraient plus démocratique et – pourquoi ne pas le dire? – le soumettraient davantage à des contrôles et l'obligeraient à exercer ses responsabilités.

À cet égard, nous devons prendre note du travail accompli par la délégation de Singapour pendant les deux ans qu'elle a siégé au Conseil de sécurité. Il s'agit là d'une contribution particulière qui aura de profondes répercussions : les délégations auxquelles il incombe de poursuivre les travaux du Conseil devront donc continuer à chercher intensément des moyens d'améliorer la performance des méthodes de travail, d'élargir la portée de notre action, tout en veillant à ce que les réalités soient mieux prises en compte, grâce à des systèmes d'information perfectionnés, et tout en favorisant l'assouplissement des échanges d'idées et de points de vue. L'Ambassadeur Kishore Mahbubani et l'ensemble de sa délégation ont eu constamment à coeur, au cours de l'année écoulée, de veiller à ce que le Conseil de sécurité soit capable de s'acquitter pleinement de ses tâches.

À cette fin, ils ont réfléchi à des initiatives et à des méthodes de travail différentes. Une importance particulière a également été attachée à ce que le Conseil de sécurité resserre ses liens avec l'Assemblée générale par le biais de ses rapports et des relations qu'il entretient avec les autres institutions de l'ONU. Nous devons continuer d'oeuvrer dans ce sens. Nous devons poursuivre la plupart des actions qui ont été mises en avant et continuer d'oeuvrer dans les domaines dans lesquels l'Ambassadeur Mahbubani et son équipe ont montré la voie et laissé une profonde empreinte sur le Conseil de sécurité.

Cette année, le Conseil de sécurité a pris des décisions concernant des situations de conflit de grande envergure, tout en préservant le principe d'unité et de consensus. C'est peut-être l'une des plus grandes réalisations dont nous pouvons nous féliciter aujourd'hui. À de très rares occasions seulement, les votes du Conseil ont été divisés. L'unité et le consensus auxquels le Conseil est parvenu témoignent de la maturité avec laquelle les États s'acquittent de leurs responsabilités et de l'introduction de méthodes de travail et de formules qui ont permis d'aboutir à ce consensus.

À cet égard, le Mexique partage et défend le point de vue selon lequel tous les membres du Conseil devraient examiner, à intervalles réguliers, la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, à la fois lors de réunions d'information publiques et de consultations. Le fait que la situation au Moyen-Orient soit une question permanente de notre ordre du jour constitue sans aucun doute un grand pas en avant dans la recherche d'un accord et d'un consensus dans cette région, laquelle est touchée par un conflit qui semble parfois insoluble. Nous espérons que le Conseil de sécurité, tout en gardant l'oeil sur le Moyen-Orient et en tenant des consultations mensuelles, contribuera à renforcer la paix et la stabilité dans la région. Grâce à ces consultations régulières, nous contribuerons peut-être à faire avancer le processus de paix qui est actuellement défendu par le Quatuor, dans sa quête d'une solution juste et durable, laquelle pourrait être obtenue avec la reconnaissance de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres, dans la paix et la bonne intelligence.

Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a donné suite, en temps voulu, aux situations qui règnent dans d'autres régions ou pays en conflit, comme dans la région des Grands Lacs – où l'accent a été mis sur le processus politique en République démocratique du Congo – ainsi que dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil de sécurité a joué un rôle important dans les progrès réalisés dans le processus de paix en Sierra Leone et dans le conflit interne du Libéria, tandis que de nouvelles zones de tension sont apparues à Madagascar et en Côte d'Ivoire.

Nous voudrions souligner l'importance des efforts de médiation – qu'ils soient le fait d'États Membres isolés ou d'organisations régionales ou sous-régionales en Afrique – afin de régler les situations de crise dans cette région. À ce sujet, nous voudrions revenir sur le travail accompli par le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous pensons que le dynamisme dont ont fait montre l'Ambassadeur Koonjul, de Maurice, et sa délégation justifie pleinement la mise en place de ce Groupe de travail et

la poursuite de son activité afin qu'il fasse le lien entre le Conseil de sécurité, les organisations régionales et les pays de la région, cela en vue de devancer les événements et de promouvoir les initiatives et les attitudes susceptibles de renforcer la capacité des organisations et des pays africains de parvenir à des accords et de réaliser la paix et la stabilité dans la région.

Alors qu'il examinait les différentes situations des pays en conflit, en 2002, le Conseil de sécurité a mis en relief la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les différents acteurs afin de faire face aux dramatiques répercussions de ces conflits, plus précisément, afin de régler la situation humanitaire provoquée par les flux de réfugiés et de personnes déplacées, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants soldats.

Dans ce contexte, le Mexique voudrait s'associer aux déclarations des délégations qui ont déclaré ici que nous devons resserrer la coordination et la coopération entre les institutions du système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Dans le même esprit, nous voudrions attirer l'attention sur le fait que la communauté internationale doit continuer d'apporter son appui aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants dans les situations d'après conflit, afin de prévenir la résurgence des tensions et des facteurs susceptibles de mettre en péril les progrès enregistrés dans les processus de paix.

À cet égard, ma délégation rend hommage aux efforts sans relâche que la délégation norvégienne et l'Ambassadeur Kolby ont déployés pour régler des situations spécifiques et pour mettre en avant l'utilisation des capacités du Conseil dans les questions relatives à la paix en Afrique, notamment en Somalie, en Éthiopie en en Érythrée. Le départ de l'Ambassadeur Kolby laissera, dans ce domaine, un vide que les autres membres du Conseil de sécurité devront s'efforcer de combler.

En ce qui concerne la promotion des droits de l'homme et les causes humanitaires, il convient de mentionner que la délégation irlandaise a régulièrement contribué aux travaux du Conseil de sécurité dans ce domaine. Sur ce point, il convient également de souligner le travail important qui a été accompli par la délégation irlandaise au sein du Comité des sanctions concernant l'Angola, lequel a récemment mené ses travaux à bonne fin.

L'une des grandes réussites de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité en 2002 concerne la situation au Timor-Leste. Il est indéniable que l'ONU a largement contribué à la création de ce nouvel État indépendant ainsi qu'à la formation d'un gouvernement et d'une structure administrative, ainsi qu'en matière de défense et de sécurité.

Nous déplorons les événements récents qui sont survenus au Timor-Leste, mais nous estimons que les fondements institutionnels laissés par les Nations Unies apportent la garantie que ce conflit et ceux qui surgiront pourront être traités de manière pacifique et en respectant l'État de droit. Nous devons, toutefois, maintenir le Conseil constamment impliqué dans cette région.

Enfin, je voudrais évoquer la question des régimes de sanctions imposés par le conseil de sécurité. Le voyage que j'ai, en ma qualité de Président du Comité des sanctions sur la Sierra Leone, effectué dans la région du fleuve Mano, en juin dernier, accompagné de ma délégation, nous a donné l'occasion de dialoguer avec les acteurs régionaux dans ce pays, ainsi qu'en Guinée et au Libéria. Ce dialogue nous a permis d'avoir une meilleure compréhension de la portée et du fonctionnement des régimes de sanctions, des conditions dans lesquelles ils sont appliqués et des violations dont ils font l'objet.

Je voudrais souligner l'importance pour les présidents des comités de sanctions de participer directement aux travaux, en se rendant dans la région concernée et en se familiarisant avec leurs circonstances particulières. Comme l'a signalé l'Ambassadeur Mahbubani, il y a, souvent confusion ou contradiction dans la manière dont l'opinion publique perçoit les activités de ces comités et la signification de ces sanctions, ce dont nous devons tenir compte; nous devons les réviser constamment afin de maintenir ces régimes en vigueur.

Dans cet ordre d'idées, nous avons appuyé les déclarations de divers membres du Conseil demandant que le Secrétariat de l'ONU dispose des ressources appropriées, tant humaines que budgétaires, pour être en mesure d'appuyer les activités des comités de sanctions et de surveiller les régimes de sanctions, pour tirer les enseignements de l'expérience acquise et pour alimenter la mémoire institutionnelle et des archives

documentées résultant des enquêtes menées par les groupes d'experts et des travaux conduits par les comités de sanctions eux-mêmes. En ce qui concerne le renforcement des tâches institutionnelles de ces comités et la création de mécanismes garantissant une compréhension commune des responsabilités, ma délégation a encouragé les réunions tripartites qui ont eu lieu entre les comités de sanctions traitant essentiellement de la question des diamants.

Une des tâches qui reste à remplir par le Conseil de sécurité pour 2003 est l'examen de l'actualité et de la pertinence des critères et objectifs des régimes de sanctions imposés au Libéria et à la Sierra Leone, à la lumière des événements survenus récemment et des processus politiques enclenchés dans ces pays.

Le récent débat que le Conseil a tenu au sujet de la levée des sanctions contre l'Union Nacional para la Independencia Total de Angola (UNITA) en Angola doit servir de modèle dans le cas d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Nous devons éviter que les régimes de sanctions ne deviennent permanents ou fonctionnent mal; c'est pourquoi il est nécessaire de les réviser et de prendre, en temps opportun, les mesures qui s'avèrent appropriées.

En guise de conclusion, je voudrais exprimer le soutien du Mexique au maintien en 2003 de la pratique de ces séances de récapitulation à la fin de chaque mois. Alors que s'achève l'année, il serait également souhaitable d'avoir une réunion de récapitulation annuelle pour enraciner cette pratique de la transparence qui profite directement aux membres du Conseil de sécurité et renforce notre Organisation ainsi que nos liens avec les autres États Membres de l'Organisation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Mexique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, ainsi que vous nous l'avez demandé, Monsieur le Président, essentiellement évoquer les aspects institutionnels de nos travaux ces douze derniers mois et m'arrêter plus particulièrement sur ce qu'ont dit, ce matin, les membres sortants du Conseil. Je ferai également quelques observations supplémentaires. En guise de préambule, je voudrais dire à quel point nous avons apprécié le vent nouveau et le dynamisme que les membres sortants ont apportés aux délibérations du Conseil. Ils nous ont amenés à réfléchir à la manière dont nous conduisons nos travaux, sous un angle que nous n'adoptons pas souvent et que nous poursuivons ce matin sous votre présidence, Monsieur.

L'ordre du jour devient trop chargé et je partage largement le sentiment exprimé par la délégation irlandaise, selon laquelle il nous faut trouver un moyen de filtrer régulièrement ce que nous faisons. Je crois que certaines innovations utiles ont été apportées cette année. Une plus grande partie de la gestion de l'ordre du jour est confiée à des coordonnateurs et moins de réunions sont nécessaires avec la présidence du Conseil en début de mois afin de passer en revue l'ordre du jour, qui peut être préparé avant que le mois ne commence. Je considère également que les courriers électroniques quotidiens de la délégation colombienne, envoyés par M. Andrés Franco, sont extrêmement utiles pour nous informer de ce qui doit être fait chaque jour et nous prévenir des changements envisagés par la présidence concernant la manière d'aborder l'ordre du jour. Tout cela a constitué des innovations qui vont dans la bonne direction.

Je voudrais également rendre hommage à nos experts. La tendance est de plus en plus d'examiner des textes en dehors des consultations officieuses, de sorte que les ambassadeurs ne consacrent pas leur temps et leurs compétences à des choses dont les experts semblent mieux s'acquitter. Le fait que cette tendance s'affirme est aussi une bonne chose.

Ce matin, plusieurs membres, en particulier les membres sortants, ont évoqué l'unité du Conseil. Je crois que cette évolution concrète, lorsque nous y parvenons, a un impact irrésistible. Mais nous ne devons pas oublier que l'unité des résultats dépend, en fin de compte, de ce qui se passe dans les capitales et des perceptions qui y ont cours. Nous devons continuer à veiller à ce que nos ministres comprennent bien la nécessité d'avoir une action collective au sein du Conseil, autant que nous l'apprécions parmi nous-mêmes, car nous ne pouvons parvenir à l'unité si nous n'avons pas pour instruction de le faire.

C'est un élément qu'il convient de garder à l'esprit. Je pense que la résolution 1441 (2002) en a constitué un exemple frappant, surtout, si je puis dire, parce que les deux pays qui se trouvaient soutenir des positions opposées dans le débat sur cette question, à savoir les États-Unis et la Syrie, sont tous deux parvenus à la conclusion qu'ils recherchaient l'unité au

sein du Conseil. Si nous en tirons les enseignements et que nous les appliquions à l'avenir, pas seulement sur ce sujet, je pense que nous renforcerons ainsi le pouvoir, l'efficacité et la légitimité du Conseil.

Nous ne formons pas un Conseil isolé. Nous sommes en contact avec le Secrétariat, les personnes sur le terrain et les gouvernements, ainsi qu'avec d'autres organes du système intergouvernemental. J'estime que nous avons enregistré cette année des progrès dans les relations entre le Conseil et le Conseil économique et social. J'apprécie tout particulièrement le fait que la mission en Guinée-Bissau ait été une mission commune, ce qui a reflété, si je puis dire, l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Koonjul au sein du Groupe de travail spécial sur l'Afrique
– autre innovation qu'il a prise en mains avec beaucoup de succès et qui doit être renforcée.

La manière dont nous organisons ce genre d'initiatives a une influence sur le suivi que nous devons assurer. L'Ambassadeur Mahbubani a déclaré, ce matin, qu'une culture de l'action, une culture de l'innovation et une culture de la réflexion sont essentielles pour le Conseil et que le Conseil ne réussissait pas au même degré dans les trois domaines. Je crois, en fait, que nous avons obtenu de bons résultats en matière d'innovation et de réflexion, aussi bien que d'action. C'est en matière de suivi et d'application que les résultats ont été moins satisfaisants. Or c'est là que le Conseil est véritablement mis à l'épreuve, alors que nous sommes de plus en plus professionnels dans nos mandats et nos délibérations. Je pense que nous devons réfléchir davantage à cette question et, en fait, y réagir. Je reviendrai peut-être sur ce point à un ou deux égards.

Dans votre déclaration, Monsieur le Président, vous avez évoqué le travail du Conseil s'agissant de la lutte contre le terrorisme. Le temps nous a manqué pour entrer davantage dans le détail sur cette question lorsque nous avons eu notre réunion d'examen l'autre jour, et je voudrais reprendre et renforcer votre point de vue. Le Comité contre le terrorisme effectue certes une grande part de travail bureaucratique, qui n'est pas sans importance. Je n'essaie pas de minimiser son importance, pourquoi le ferais-je d'ailleurs? Mais le Conseil risque de perdre de vue ce qui est véritablement important, c'est-à-dire mettre fin à l'activité des terroristes.

Je ne suis pas sûr que le Conseil prenne en main le phénomène du terrorisme sous tous ses aspects de la manière dont il le devrait. Je pense que nous devrions en discuter en janvier si la présidence française est d'accord parce que, la prochaine fois qu'un incident vraiment majeur se produira – si cela doit être le cas – si le Conseil n'a pas encore fait ses preuves en matière de lutte contre le terrorisme sur le terrain, on commencera à nous jeter la pierre.

Par conséquent, Monsieur le Président, j'approuve tout à fait que donniez la priorité à cette question. Cela doit être une des préoccupations du Conseil, au-delà des travaux du Comité contre le terrorisme.

Je vais sans doute m'attirer des ennuis maintenant à propos de la question des cinq permanents que l'Ambassadeur de Guinée, en particulier, a évoquée longuement. Le fait est qu'il a perpétué un peu le mythe relatif à la quantité de travail que font les cinq permanents avant d'entrer dans la salle du Conseil. Nous ne l'avons fait que dans le cas de l'Iraq cette année, parce que c'était nécessaire, et je pense que la plupart des membres du Conseil l'ont compris. Mais je ne pense pas que l'écart, si l'on veut employer ce mot, entre les cinq permanents et les 10 élus affecte la transparence ou y soit lié.

Je pense que le Conseil est devenu plus transparent et ce n'est pas une question qui concerne les cinq permanents. En ce qui concerne la légitimité, si l'on veut souligner l'aspect politique de cette question – et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Royaume-Uni est favorable à l'élargissement et à la réforme du Conseil de sécurité –, nous ne devons pas oublier que le professionnalisme est également un élément de la légitimité politique du Conseil. C'est là une chose que les cinq permanents ont l'obligation d'introduire, et nous en avons discuté l'autre matin lors de la réunion que nous avons tenue en petits groupes.

Les membres non permanents du Conseil en parlent, mais je ne suis pas sûr qu'ils fassent grand chose sur ce point. C'est pourquoi je pense que nous devrions reprendre la proposition de la Norvège – je suis d'ailleurs d'accord avec l'Ambassadeur Kolby là-dessus – selon laquelle il faudrait davantage laisser un pays pilote conduire le débat sur un sujet donné et laisser les non permanents mener le mouvement sur ce point.

J'observe ce que fait le Conseil depuis quatre ans, et, sur la base de ces observations ainsi que de notre expérience personnelle au Royaume-Uni, je dois dire qu'il est extrêmement difficile pour les délégations qui siègent de traiter toutes les questions de façon égale à fond et avec professionnalisme. Il se passe trop de choses et il faut donc qu'il y ait un partage des tâches afin que l'on puisse constater le professionnalisme qui consiste à passer davantage de temps sur un sujet particulier.

Par conséquent, plutôt que de se contenter d'en parler et d'y faire allusion chaque fois que nous organisons une séance de récapitulation, nous devrions agir. Je me demande si les non permanents voudraient se réunir entre eux au début de l'année prochaine pour voir s'ils voudraient faire avancer cette question car je crois que cela serait d'un grand secours.

L'Irlande a proposé que l'on organise davantage de réunions en dehors du Siège, comme celle que nous avons eue l'autre jour. Je me souviens qu'à la fin de cette réunion une ou deux observations ont été faites sur l'utilité de ce que nous venions de faire et sur le rôle de consultations officieuses. Dans les consultations officieuses, nous avons le même comportement qu'ici. En fait, je vois rarement de différence entre la manière dont nous intervenons dans les deux types de réunions et l'objectif réel des consultations officieuses n'est plus. Nous croyons faire quelque chose, mais en fait nous ne faisons pas autant que dans les séances publiques.

Par conséquent, Monsieur le Président, c'est un thème qui est ressorti de votre réunion et que vous avez commenté dans votre excellent document – écrit dans un très bon anglais, je dois dire. Il y a là des thèmes que vous nous avez indiqués et qu'il ne faut pas reléguer aux oubliettes. J'aimerais continuer ces discussions, peut-être lors d'un déjeuner au début de l'année prochaine afin que les membres sortants se joignent à nous et nous fassent à nouveau part de leurs expériences. Mais je pense que nous devons parler un peu de la façon dont nous utilisons les consultations officieuses et décider si nous devrions vraiment devenir « officieux » en quittant le Siège de temps en temps.

Enfin, l'Ambassadeur Mahbubani de Singapour dit, de manière paradoxale, que nous n'avons pas beaucoup innové alors qu'il a peut-être été le plus novateur des 15 membres depuis quelques années. Mais nous ne devons pas chercher des innovations institutionnelles; c'est trop difficile dans cette Organisation. Cherchons à innover sur le plan pratique, ce en quoi il a été excellent et nous pourrions alors réellement arriver à quelque chose, laisser tomber nos habitudes institutionnelles et innover sur le plan pratique, car il y a des situations sur le terrain qui l'exigent. Là, je pense que l'habitude de plus en plus fréquente que nous avons d'avoir des discussions à l'extérieur serait en fait extrêmement utile.

J'ai épuisé mes 10 minutes, mais je crois qu'il y beaucoup de points à suivre. Voyons donc si nous pouvons le faire l'année prochaine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de ses paroles aimables, en particulier de celles qu'il a adressées aux membres sortants.

Mme d'Achon (France) : Monsieur le Président, je n'utiliserai sans doute pas les 10 minutes de mon temps de parole parce que, dans le cadre des progrès que nous réalisons au Conseil de sécurité dans l'amélioration de nos méthodes de travail, nous avons tout à l'heure un déjeuner des coordinateurs du Conseil pendant lequel nous allons échanger des vues sur le programme à venir du mois de janvier.

Mais je voudrais vous remercier tout particulièrement d'avoir tenu cette séance, m'associer aux hommages qui vous ont été rendus pour votre présidence et nous tiendrons, bien entendu, tout à fait compte de tout ce que vous pourrez nous transmettre pour le mois prochain.

Cette séance nous paraît particulièrement utile parce que c'est une occasion triste, bien sûr, de voir partir tous nos collègues du Conseil de sécurité avec lesquels nous avons – et la délégation française souhaiterait particulièrement les remercier – tissé des relations non seulement d'amitié mais de travail – je l'espère – productif dans beaucoup de domaines. Chacun dans sa spécialité, chacun avec sa sensibilité particulière, a apporté au Conseil de sécurité une vision intéressante et productive et, comme l'a dit fort éloquemment notre collègue de la Fédération de Russie, ils ont apporté chacun une contribution majeure.

Beaucoup d'idées qui ont été exprimées aujourd'hui justement par nos collègues sortant du Conseil sont particulièrement importantes et, comme

l'a dit, l'Ambassadeur Greenstock, il ne faudrait pas qu'elles restent lettre morte, mais qu'au contraire on en tienne compte et que, loin du cadre conceptuel, nous essayions de les mettre en pratique l'année prochaine.

Je ne vais pas revenir sur beaucoup des domaines qui ont été évoqués par plusieurs délégations mais je souhaiterais rappeler, dans le travail que nous avons effectué en 2002, toute l'attention que nous avons donnée, au Conseil de sécurité, aux dossiers africains. Ces dossiers occupent encore chaque mois pratiquement les deux tiers de nos travaux et beaucoup de succès, c'est vrai, beaucoup de délégations l'ont souligné ont été enregistrés, qu'il s'agisse de l'Angola, de la Sierra Leone, de l'Éthiopie/Érythrée ou de la région des Grand Lacs dans laquelle l'Ambassadeur de France avait mené une troisième mission.

Mais, c'est vrai; ces dossiers resteront à l'ordre du jour du Conseil en 2003, notamment la situation en Afrique de l'Ouest qui nous inquiète en ce moment. C'est vrai que les dossiers du Libéria, de la République centrafricaine, de la Guinée-Bissau et – nous le commençons déjà cet après-midi de la Cote d'Ivoire – nous occuperont encore très certainement largement.

Nous avons aussi – cela a été noté par beaucoup de délégations – beaucoup avancé dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, sur le dossier de l'Afghanistan et de Timor-Leste, mais là aussi, à chaque fois la vigilance du Conseil doit demeurer toute particulière. Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition qui a été faite par l'Ambassadeur Greenstock d'examiner plus avant ce que nous avons fait en matière de lutte contre le terrorisme au mois de janvier prochain.

Parmi les défis que nous aurons à relever l'année prochaine – vous nous aviez demandé d'y réfléchir – Monsieur le Président, nul besoin d'être devin pour savoir que nous continuerons effectivement de nous occuper de tous les dossiers que nous avons mentionnés, cela dès le début de l'année prochaine.

Je souhaiterais relever aussi ce qu'a dit l'Ambassadeur de Singapour au sujet d'une poursuite de la réflexion sur un mécanisme permanent de sanctions. Cela nous permettrait un meilleur partage des informations, comme il l'a souligné, et il nous paraît important que la réflexion du Conseil se poursuive dans ce secteur des sanctions.

Je noterai enfin la transparence accrue des travaux du Conseil de sécurité au cours de l'année passée. Nous avons fait de gros progrès. Ces progrès, je

crois, ont été en partie reconnus par les membres de l'Assemblée générale lors de la présentation du rapport annuel et nous devons continuer le bon travail que nous avons commencé dans ce secteur.

Pour finir, comme d'autres délégations, je voudrais dire que c'est vrai : la charge de travail du Conseil de sécurité fait que nous sommes pratiquement à saturation dans l'organisation des programmes mensuels. Comme l'a dit l'Ambassadeur de Norvège, on doit continuer la réflexion pour faire progresser la rationalisation de nos travaux, essayer de trouver de meilleures méthodes de travail et poursuivre les progrès. Là aussi, il faut se montrer imaginatif : on ne peut pas se contenter de continuer à appliquer les mêmes méthodes alors que la charge de travail se poursuit.

Je ne sais pas si c'est par le biais du Groupe de travail concernant la documentation du Conseil et autres questions de procédure que nous y parviendrons, mais c'est peut-être au quotidien, par des réflexions pratiques, et peut-être, comme l'ont souligné certaines délégations, en demandant à certains pays de mener des discussions sur des sujets particuliers – c'est la question des pays chefs de file – et peut-être aussi par les groupes de travail ad hoc qui se constituent au sein du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, j'informe les membres du Conseil que le document spécial dont nous avons parlé ici le 11 décembre sera distribué comme document officiel, notamment à l'attention des non-membres.

Le Conseil de sécurité a ainsi terminé la séance. Pour donner une idée des temps, je précise qu'en moyenne, nous avons réussi à respecter le temps de parole de 10 minutes pour chaque déclaration, même si nous aurions aimé que cela soit plus court.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.